

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 27 mai 2021 à 13 h 30
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 27 MAI 2021

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

ENGLOBE CORP. (DM81)

M. Serge Loubier	1
------------------------	---

Mme MARIE DESROCHES et M. CHRIS GILL (présentation verbale)	10
---	----

NOUVEAUTÉS ENVIRONNEMENTALES & ÉCO-WATTS (DM88, DM88.1)

M. Richard Lépine, M. Jean-Luc Plante	16
---	----

COMITÉ ZÉRO ENFOUISSEMENT QUÉBEC (DM83, DM83.1)

M. Gaston Bélanger	21
--------------------------	----

Mme MARIE-JOSÉE TASSÉ (présentation verbale)	29
--	----

SUSPENSION

REPRISE

RÉSEAU ENVIRONNEMENT (DM118, DM118.1)

Mme Christiane Pelchat, M. Simon Naylor.....	34
--	----

3R SYNERGIE INC. (DM119, DM119.1)

M. Charles Moreau.....	44
------------------------	----

VIRIDIS ENVIRONNEMENT (DM115)

M. Simon Naylor, M. Renaud Lapierre	55
---	----

Mme SUZANNE PROVENCHER (DM145).....	64
-------------------------------------	----

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MAI 2020 À 19 H

SÉANCE DU 27 MAI 2021
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, bon après-midi et bienvenue à cette déjà quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur *l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

10 Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud. Cet après-midi, nous aurons neuf mémoires de présentés. Le temps alloué à chacun est de 15 minutes, incluant potentiellement une période de cinq minutes d'échange avec les deux commissaires.

15 Nous vous demandons donc de respecter les dix minutes qui vous ont été allouées pour votre présentation afin que nous puissions échanger avec vous.

20 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
M. SERGE LOUBIER (DM81)

LE PRÉSIDENT :

25 Sans plus tarder, j'invite monsieur Serge Loubier à prendre la parole.

M. SERGE LOUBIER :

30 Bonjour, Monsieur Zayed, Monsieur Renaud. Vous m'entendez bien, oui?

LE PRÉSIDENT :

Je vous entends très bien. Allez-y.

M. SERGE LOUBIER :

35

Parfait. Alors, tout d'abord merci de nous permettre, de nous donner la chance de venir présenter justement notre mémoire au nom d'Englobe.

40

Serge Loubier, directeur Développement des affaires chez Englobe depuis 25 ans. Donc, ce que je voulais faire aujourd'hui c'est surtout venir présenter un peu le contexte dans lequel Englobe oeuvre et dans lequel on formule, justement, on a déposé nos recommandations, nos avis dans le cadre de la consultation actuelle.

45

Il faut comprendre, Englobe c'est un grand groupe. C'est maintenant plus de 2 500 personnes qui œuvrent dans cinq grands domaines, donc en ingénierie, en qualité de l'approvisionnement, intégrité des actifs, tout ce qui touche avec les sols, matériaux, la géotechnique, le contrôle, l'environnement, et aussi ce qu'on appelle, nous, le traitement, gestion valorisation des sols et des matières résiduelles.

50

Donc, le domaine dans lequel on très présent est très connexe avec le but de la commission ici, dans lequel on travaille depuis 25 ans. Et donc, dans ce contexte-là, ce qu'on voulait mentionner, c'est qu'Englobe, initialement une fusion de diverses entreprises LVM, biogénie, GSI, environnement, toutes des entreprises qui se sont développées justement suite aux objectifs énoncés de la part du gouvernement de mettre en place une réglementation, des objectifs liés à la décontamination et la gestion adéquate des sols contaminés.

55

Et un peu la même chose dans la gestion des matières résiduelles, de se doter d'objectifs de dévier cette matière-là, de la valoriser.

60

Donc, dans un cadre avec des objectifs bien clairs et avec un cadre réglementaire comme ça, ça a permis justement l'innovation. Ça a permis aux fondateurs de ces diverses entreprises-là, justement, d'investir, de déployer des services, parce qu'il y avait un objectif clair. Il y avait un marché qui était en développement avec des objectifs clairs de dévier la matière.

65 Donc, dans un objectif comme ça, on a pu développer une variété de centres de traitement de sols contaminés et des expertises qui nous ont amenés à déployer Englobe vers l'Europe, aussi, dans ces mêmes domaines-là aussi.

70 Donc, aujourd'hui, pour vous faire état, Englobe gère plus de 500 000 tonnes de sols contaminés de différents niveaux et à peu près la même quantité de matière résiduelle qui est en très, très, grande majorité valorisée en milieu agricole ou compostage et autres.

 Donc, quand même des volumes importants dans le marché du Québec.

75 Donc, notre intervention dans le cadre de la présente commission, bien, je pense qu'on vise à avoir des objectifs clairs et un encadrement réglementaire qui va nous permettre justement de cheminer vers une nouvelle phase et d'adresser la déviation de nouvelles matières avec lesquelles on va pouvoir travailler, avec un soutien à l'innovation aussi.

80 Donc, un des premiers éléments qu'on aborde c'est naturellement le coût de l'élimination. Il faut comprendre qu'il n'y a rien de moins cher – vous l'avez certainement entendu à maintes reprises – il n'y a rien de moins de cher que l'enfouissement. Donc, c'est souvent un élément auquel on va se buter pour aller chercher des matières qui sont toujours enfouies ou incinérées présentement.

85 Donc, si on veut faire pas de l'avant, je pense qu'il faut un peu forcer la donne. Ça veut dire qu'il faut dire, bien, s'il y a des matières qui sont valorisables sur lesquelles il y a des marchés, il y a des infrastructures, il y a des services de disponibles, ces matières-là, ne devraient pas être permises d'être enfouies ou incinérées.

90 Donc, on doit forcer la donne. Et ça, bien, je pense que dans la stratégie de valorisation du Ministère qui a été annoncée, de faire une augmentation de la redevance à l'enfouissement, bien, on envoie le bon message où est-ce que cette redevance-là devrait continuer d'augmenter. Et lorsque ces frais-là augmentent, naturellement ça crée, ça établit, ça met un objectif de dire que là, 95 il y a plus de dollars de disponibles pour valoriser certaines matières.

100 Mais comme on l'a vu dans le marché des sols contaminés, à peu près dans la même dynamique où est-ce que la réglementation s'est implantée, l'expertise se développe, les infrastructures se développent et, à ce moment-là, ça permet de ramener, dans un temps relativement court, les tarifs de gestion de ces matières-là à un tarif qui est établi par la compétition, tout en ayant atteint les objectifs de valorisation.

105 Donc, oui, continuer justement l'augmentation des frais à l'enfouissement. Naturellement, qui dit « frais à l'enfouissement », bien, on croit sincèrement que si on veut établir un cadre de marché, parce que c'est ce qu'on vise à établir, donc un marché fixé sur nos objectifs de valorisation, bien, c'est des redevances qui sont appliquées, ça fait un pas dans la bonne direction, mais ces redevances-là devraient s'appliquer sur des matières, même si elles sont expédiées hors province aussi.

110 On sait qu'il y a des défis de logistique et réglementaires associés à ça, mais naturellement, quand on parle d'avoir un marché stable et prévisible pour pouvoir investir, pouvoir se déployer et déployer des ressources, bien, il faut que ce marché-là ait une certaine prévisibilité et stabilité dans le temps. Ça devient toujours plus simple ou moins cher de l'exporter dans une autre province, bien, on n'atteint pas notre objectif de créer ce marché-là.

115 Un peu la même chose sur le contrôle. Ça veut dire que si on vise à créer un marché stable comme ça pour développer des solutions pérennes, s'il n'y a pas de contrôle, et on l'a vu dans tout ce qui touchait la gestion des sols contaminés, lorsqu'il n'y a pas de contrôle, bien, il y a des solutions, des gens qui ne vont pas suivre les règles et, à ce moment-là, ça aussi, ça amène le marché à la baisse et ça amène l'instabilité qu'on veut combattre pour être capable de développer vraiment des solutions gagnantes pour atteindre nos objectifs.

125 Un peu dans le même ordre, naturellement, des objectifs réglementaires, c'est-à-dire que lorsqu'on parle de valoriser des matières puis les dévier de l'enfouissement, on comprend très bien qu'il y a un encadrement réglementaire: l'obtention d'un certificat d'autorisation est requis pour bien baliser qu'est-ce qu'on va faire avec ces matières-là.

Mais c'est parfois lourd et, je vous dirais même, cette lourdeur-là vient principalement du fait que souvent, présentement, ça va prendre des autorisations pour utiliser des matières qui ont été

130 déviées. Donc, une matière résiduelle, lorsqu'elle est transformée en un produit, va quand même
demander un certificat d'autorisation pour l'utilisation de ce produit.

135 Donc, nous qui œuvrons beaucoup dans les sols, dans les matériaux, on regarde souvent
dans les sols qu'on a à gérer; et de faire des matériaux géotechniques à partir des sols, c'est très
complexe. Ça demande des encadrements très, très précis au niveau de la réutilisation des
matériaux, ce qui fait que ça devient un frein, et ça devient beaucoup plus facile pour les gens qui
seraient intéressés à utiliser des matières vierges issues des carrières, des sablières.

140 Donc, encore là, dans l'objectif de créer un marché, on doit adresser certains enjeux qui
viennent compliquer la réutilisation de certains matériaux.

145 Je vous ai parlé qu'on oeuvre depuis maintes années dans la matière résiduelle organique,
et notre message est quand même très constant, depuis maintes années, sur l'importance d'avoir
des matières de qualité. Je pense que c'est un élément essentiel qui doit être sous-jacent à toute
orientation. Ça veut dire que si on veut créer des produits de qualité issus de ces matières
organiques là, on doit viser à mettre les ressources principalement au tri à la source pour avoir des
matières de plus belle qualité possible. Et, à ce moment-là, on est capable d'en faire un produit de
meilleure qualité possible.

150 Et dans cet enjeu-là, lorsqu'on parle du compostage, parce qu'on opère trois centres de
compostage, un des enjeux qui est très fréquent, c'est tout le tri à la source et, je vous dirais, les
éléments qui sont des corps étrangers, qui ne sont pas des matières organiques. Lorsqu'on parle
de matières plastiques qui sont contenues dans les matières organiques, mais aussi toute la notion
des emballages compostables.

155 Donc, il faut savoir que tout ce qui est des emballages ou dans l'emballage alimentaire, des
contenants, présentement il y a des normes qui existent pour que ces produits-là puissent être
certifiés compostables, mais ça, ça demeure volontaire pour l'instant.

160 Donc, toute entreprise qui veut mettre des produits en marché, peut elle-même utiliser des
appellations de « biodégradable », de « contenu végétal ».

165 Donc, cette appellation-là amène une confusion sur le marché, et dans la confusion, bien, on vient dégrader, le citoyen a de la misère à s'y retrouver.

170 Donc, notre recommandation c'est vraiment d'insister sur une réglementation pour l'appellation de certification de compostabilité, qui va permettre d'informer l'ensemble des intervenants pour pouvoir faire les bons choix, et dans un objectif d'avoir les meilleures matières organiques possible.

175 Et dès qu'on parle de matières organiques, je pense que c'est important de garder en tête, dans l'ensemble de nos actions, c'est qu'une matière organique, son but ultime, c'est que ce n'est pas juste qu'on veut avoir la meilleure solution pour combattre des gaz à effets de serre versus l'enfouissement : toute matière organique devrait être destinée à retourner au sol.

180 Donc, la matière organique, ça le dit, c'est du vivant. Donc, c'est des plantes, initialement, c'est des arbres, c'est du végétal ou c'est devenu de l'animal au cours de la chaîne, et c'est à la fois des résidus alimentaires et c'est aussi des biosolides humains, donc nos propres déjections qui sont traitées.

185 Tout ça, c'est de la matière organique. On doit viser, dans nos interventions, à avoir cette meilleure matière organique là, afin qu'on puisse la retourner au sol et venir nourrir le sol et, à ce moment-là, créer un avenir – vous avez probablement entendu parler de ce qui est la régénération des sols?

190 Donc, dans ce principe-là où on prend des matières organiques et on les recycle vers le sol naturel, on vient à la fois faire de l'économie circulaire, parce que ce sol-là va nous reproduire par la suite de la nourriture et tout, mais on vient aussi stimuler justement les interactions entre le sol et les plantes. Et donc, aller vers une boucle de capture de carbone atmosphérique par les plantes directement.

195 Donc, cette boucle-là, elle est très importante.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Loubier, il faudrait conclure, s'il vous plaît.

200 **M. SERGE LOUBIER :**

Ah oui, d'accord. Parfait. Donc, élément important de ce côté-là.

205 Sensibilisation citoyenne, qui est pour nous très importante aussi dans la compréhension.
Donc, dans tout ce qu'on essaie de faire, de dévier, justement, des matières de l'enfouissement, il faut que le citoyen s'y retrouve avec confiance, que dans son geste, il y ait un encadrement adéquat, mais aussi, surtout, que le cadre réglementaire va permettre aux entreprises de déployer des efforts et des énergies avec, veux veux pas, un *payback* intéressant. Donc, de déployer ça pour obtenir des résultats sur les objectifs de déviation qu'on parle ici.

210 C'était majoritairement les enjeux qu'on voulait adresser.

LE PRÉSIDENT :

215 Merci, Monsieur Loubier. Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

220 Merci beaucoup, Monsieur Loubier. Écoutez, vous parlez dans votre mémoire de solutions alternatives de valorisation des sols contaminés ou faiblement contaminés.

Est-ce qu'il y a actuellement des solutions pour des sols contaminés, des débouchés pour les sols contaminés autres que de les utiliser comme matériel de recouvrement dans les LET?

225 **M. SERGE LOUBIER :**

Oui, effectivement, on a développé chez Englobe depuis un certain nombre d'années, justement de par des protocoles de démonstration, que des sols qui étaient biotraités jusqu'à un

230 niveau faiblement contaminés – quand on dit « contaminés » c'est une large fenêtre, mais
faiblement contaminés suite au traitement de niveau AB, ces sols-là peuvent être réutilisés.

235 Donc, on parle des essais qu'on a démontrés d'innocuité, qu'il n'y avait pas de nuisance
environnementale, il n'y avait pas de lixiviation de contaminants. On a réussi à démontrer que c'était
utile de pouvoir utiliser ces sols-là dans les sites miniers, comme couche de végétalisation, comme
couche pour faire pousser des arbres aussi.

240 Donc, on a cheminé aussi vers ce qu'on appelle des terreaux industriels. C'est-à-dire
comment est-ce qu'on est capable de faire des terreaux à usage industriel ou commercial dans les
villes à partir de certains types de sol qui sont traités ou faiblement contaminés, mais d'où l'idée
d'avoir justement un encadrement précis qui va permettre, lorsqu'on rencontre des objectifs bien
clairs sur le produit ultime, O.K. – ça veut dire, si je fais un terreau qui rencontre justement les
normes de réutilisation pour un bord de route ou quelque chose comme ça, bien, un usage comme
ça va permettre une valorisation d'une certaine quantité de matériaux.

245 Et dans les sols, bien, il peut y avoir du gravier, il peut y avoir du granulats de différentes
grosseurs. Si c'est plus facile de pouvoir rencontrer des normes très précises et de ne pas avoir
des barrières liées à des autorisations pour la réutilisation, oui, on pense qu'il y a des volumes
importants de sols qui pourraient réutilisés aussi.

250 **LE COMMISSAIRE :**

Vous avez mentionné aussi que vous souhaitez une modification du Règlement sur
l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles par rapport aux matériaux de
recouvrement.

255 J'aimerais ça comprendre quelles sont les modifications que vous préconisez.

M. SERGE LOUBIER :

260 Oui. Bien, effectivement, et c'est très précis, je pense qu'il y a une limitation quant à
l'épaisseur de recouvrement journalier qui peut être utilisé, mais pas nécessairement celle des sols.

265 Donc, on pense que pour limiter ou prévenir que dans un site d'enfouissement il y ait plus de sols qui soient utilisés ou de matières résiduelles alternatives pour faire le recouvrement, qu'il y ait plus de ça que de déchets enfouis, bien, on doit limiter à une couche de 60 centimètres pour le recouvrement des matières résiduelles. Alors que présentement, ça peut être limité à 60 centimètres de sols, alors que le mélange des sols et des matières résiduelles, on peut en mettre beaucoup plus épais.

270 Donc, technicalité du mélange des types de matériaux qui peuvent être utilisés, mais ce qui fait en sorte que ce n'est pas illégal de pouvoir mettre 1,5 mètre de recouvrement par-dessus des déchets à ce moment-là.

LE COMMISSAIRE :

275 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Loubier.

LE PRÉSIDENT :

280 Monsieur Loubier, j'aurais juste une seule petite question : le certificat de compostabilité, est-ce qu'il garantirait l'absence totale de microplastique dans les matières organiques?

M. SERGE LOUBIER :

285 La définition, souvent, et là, ça peut devenir très technique sur ce qui est les microplastiques ou des macroplastiques ou la grosseur des particules, mais je vous dirais que c'est un geste qui aiderait assurément. Parce que dans la confusion, beaucoup de gens vont – et je vous dirais, on peut prendre huit verres qui se ressemblent tous les uns et les autres, certains qui sont certifiés compostables et qui vont, comme vous le dites, empêcher justement d'avoir des microplastiques, et dans d'autres cas, bien, ils sont tout à fait similaires.

290 Donc, l'idée c'est d'avoir, par des démonstrations, des produits qui sont conformes et qui ne viennent pas nuire à la qualité du compost. Bien, en ayant cette certification-là, bien, on fait vraiment un pas dans la bonne direction. Et par la suite, ça devient de la sensibilisation de l'information pour

295 être sûr que les gens sont informés et reconnaissent qu'est-ce qui est un logo d'une matière compostable, comme le logo du recyclage a été fait il y a maintes années.

Et ça, je pense que ça aiderait vraiment, parce que les gens ont le goût de faire le bon choix, mais présentement, il y a cette confusion-là qui vient nuire à la qualité.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Loubier, merci beaucoup.

305 **M. SERGE LOUBIER :**

Au plaisir, merci.

310 **Mme MARIE DESROCHES et M. CHRIS GILL**
(présentation verbale)

LE PRÉSIDENT :

315 J'appelle maintenant, madame Marie Desroches et monsieur Chris Gill. Allez-y. Bonjour, Madame, Monsieur, allez-y.

M. CHRIS GILL :

320 Merci. Est-ce que c'est possible de partager notre présentation? O.K., merci. Il faut juste dire au début que ce n'est pas planifié, notre présentation, bien, bien, mais on va faire notre possible.

325 Donc, on va commencer par dire qu'on est d'accord qu'on a problème de position de plastique et cette présentation, c'est plutôt, c'est pour ouvrir un discours public pour qu'on puisse discuter les problèmes et les solutions ensemble.

Il y a quelques problèmes qu'on va viser aujourd'hui. Un problème c'est comment les citoyens sont informés du problème. On sait que... mais on va continuer comme ça, mais je veux dire que les citoyens ne savent pas nécessairement qu'est-ce qui se passe avec leurs matériaux, avec leurs déchets, avec le plastique. On pense que c'est recyclé, mais la vérité c'est que la plupart des plastiques ne sont pas recyclés.

Donc, le premier problème c'est avec comment les citoyens sont informés, et le deuxième problème qu'on va parler, qu'on va amener, c'est que les citoyens ne sont pas impliqués ou consultés dans leur choix de produits.

Donc ça, c'est juste les statistiques sur les matériaux, comment on appelle ça, notre waste, et tu vois dans les...

Mme MARY DESROCHES :

La quantité de déchets pour incinérer par (inaudible) mousse, et la date est 100 ans, données, 100 ans avant et les plastiques non dégradables sont partout.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, Monsieur, Dame. Juste pour bien vous comprendre et bien vous entendre surtout, quand un de vous deux parle, bien sûr le micro doit être ouvert, mais l'autre personne doit fermer son micro pour que le son sorte de façon correcte. Merci.

M. CHRIS GILL :

O.K. Donc, grosso modo, le sommaire, c'est comme tu vois les exemplaires des produits qui sont marqués recyclables, mais le fait c'est que ces produits-là ne sont pas recyclés. On sait qu'une grande partie des produits qui sont marqués recyclables ne sont pas recyclés du tout; ils sont incinérés ou ils sont enterrés.

Ça, c'est les autres exemplaires. Le point que ma mère voulait faire, c'est qu'on a tellement l'info sur nos produits, mais comment c'est marqué, ce n'est pas clair pour les citoyens, comme où

360 mettre le produit. Un exemple, vous avez parlé de ça tantôt, un produit qui est biodégradable, on voit ça sur le paquet, mais on sait que ce n'est pas biodégradable dans la plupart des... *in the actual waste centres that we have.* Dans les centres de matériaux, résidus. *They don't recycle this stuff. They don't compost this stuff.*

365 Alors, on veut au moins savoir qu'est-ce qu'ils font vraiment avec les produits, avec les déchets et on veut savoir qu'est-ce qu'on doit faire avec les déchets.

370 Le point, c'est que les citoyens ne veulent pas voir un bon feeling, un bon sentiment qu'il y a de bonnes affaires faites avec le déchet, on veut la vérité. Et on veut savoir comment on peut nous impliquer dans le processus et de faire les choix responsables. Donc, de faire ça simple et de marquer vraiment qu'est-ce qui arrive avec le packaging.

375 Donc, le point que ma mère voulait faire, c'est qu'est-ce que signifient tous ces nouveaux symboles? Au lieu d'être une marque industrielle, on devrait avoir notre standard, au Québec, qui dit aux citoyens qu'est-ce qu'ils font avec les déchets et, comme citoyens, qu'est-ce qu'on devrait faire avec les produits. Ce n'est pas assez d'avoir une marque industrielle.

380 Et on sait que la marque, on sait que le symbole « recyclage » ce n'est pas un vrai symbole de recyclage, c'est une marque industrielle qui est plutôt pour distinguer les types de plastique. Mais ça ne veut rien dire sur le... *It doesn't mean it's recycled.* Ça ne veut pas dire que c'est recyclé en réalité.

385 Donc, le point que ma mère voulait faire, c'est elle suit les normes pendant 50 ans, depuis que ça existe. Vous allez voir sur la prochaine slide que le gouvernement du Québec met une bonne affiche pour dire : « hey, mets tes bouteilles là, mets ton compost là. » Mais de voir la réalité de qu'est-ce qui est fait avec nos matériaux résiduels, de voir la réalité, c'est décourageant.

390 Le plus que les citoyens sont au courant de la vraie information, je pense qu'on va être déçu à qu'est-ce qui arrive et on va être déçu surtout comment on est informé ou mal informé avec qu'est-ce qui arrive avec les déchets de nos produits.

395 Donc c'est ça. Ça, c'est une fiche. On voit ce qui est fait par le gouvernement du Québec. Et, comme j'ai dit, oui, on a le symbole de recyclage sur nos packagings, mais on sait que la grande majorité des déchets sont incinérés, enterrés, ce n'est pas recyclé. Donc, est-ce qu'on peut arrêter, est-ce qu'on peut avoir une vraie – *how do you say this?* Si on veut une audience publique, si on veut une vraie consultation, on devrait au moins informer du problème qui existe.

400 *The government, the Federal Government* est en train d'essayer... *there is a case where the Federal Government*, le gouvernement fédéral est en train de... leur plan c'est d'éliminer les plastiques non réutilisables *by 2030*. Mais sauf, c'est quoi notre plan au Québec? Est-ce qu'on va soutenir le gouvernement fédéral?

405 Dans leurs essais, il y a plusieurs compagnies qui ont fait une poursuite au gouvernement pour empêcher les mesures qu'il veut mettre en place. Donc, qu'est-ce qu'on va faire au Québec pour soutenir le gouvernement fédéral?

LE PRÉSIDENT :

410 Monsieur Gill, il va falloir conclure.

M. CHRIS GILL :

415 O.K. Il faut juste dire qu'il y a des industries qui font bien mieux que les industries du plastique. Un exemple, c'est l'industrie forestière. Ça, c'est l'industrie qui améliore depuis plusieurs années dans leur impact environnemental et c'est à cause de nos standards qu'on a mis.

Dans l'industrie de plastique, *plastic packaging*, on n'a aucun standard pour forcer les compagnies de prendre leurs responsabilités.

420 Donc, est-ce qu'on peut mettre un standard ou au moins informer les citoyens sur les choix qu'on a?

Donc, c'est d'informer les citoyens de l'impact de leurs déchets et informer le public vraiment sur qu'est-ce qui – *what is a better package; what is a good packaging and what is a bad packaging.*

425 Au lieu de laisser l'industrie faire qu'est-ce qu'elle veut. Là, l'information qu'on a, c'est de l'industrie et pas du gouvernement.

Donc, qu'est-ce qu'on peut faire pour mieux informer les citoyens. Un exemple avec qu'est-ce qu'on fait à Québec, qu'est-ce qu'on peut faire pour...

430 Donc, comme j'ai dit au début, c'est de lancer un discours. Ce n'était pas notre plan, mais je pense que ça serait bien d'impliquer les citoyens dans ce problème-là, et au moins dans le discours.

Merci.

435

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gill. Écoutez, avant de vous poser une toute petite question, j'aimerais vous remercier d'avoir fait une présentation en langue française en dépit de tous les efforts que ça a pu vous demander. Donc, je voudrais vous remercier pour ça.

440

La question maintenant, c'est une question assez simple. Lors de la première partie de l'audience publique, Recyc Québec a souligné tous les efforts qui ont été consacrés pour informer et pour sensibiliser les citoyens.

445

Vous, vous considérez donc, d'après ce que je comprends de votre message, que l'information est incomplète, que les gens peuvent être encore confus et qu'il faudrait améliorer de façon très claire le type d'information qui est véhiculée pour permettre au citoyen de savoir qu'est-ce qui exactement se produit, qu'est-ce qui est recyclable et qu'est-ce qui n'est pas recyclable et, en même temps, améliorer tout ce qui a trait à l'étiquetage.

450

Est-ce que je résume bien votre propos?

M. CHRIS GILL :

455

Oui. Ça, c'est notre point majeur, un de nos points majeurs. Si on dit au public : ça peut être recyclé. O.K., mais qu'est-ce qui est vraiment recyclé? Parce que de dire « ça peut être recyclé », le fait c'est que la grande partie des déchets n'est pas recyclée.

460

Donc, au moins de savoir ça. Parce que moi, je commence à être découragé au point que j'ai mon bac de recyclage. Est-ce que je mets tout là-dedans en espérant qu'ils vont au moins piger quelques morceaux pour faire quelque chose avec? Si on a une meilleure idée peut-être et une meilleure façon d'organiser nos...

465

Mais le premier problème c'est nos choix de consommateurs. Si je sais que ce produit n'est pas vraiment recyclé, je vais faire d'autres choix, des fois. Au moins, mes choix vont être mieux informés. Parce qu'à date, le public pense que les choses « ah, ce n'est pas grave, c'est recyclé. » Non, ce n'est pas recyclé. Ça peut être recyclé, mais on n'a pas, la vérité, c'est qu'on n'a pas les infrastructures de recycler même une petite partie des déchets qu'on fait.

470

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame Desroches.

475

Mme MARIE DESROCHES :

Excuse, ma prononciation n'est pas bonne, mais...

M. CHRIS GILL :

480

Can you say it in English? Say it in English, and I can help.

Mme MARY DESROCHES:

485

I think we need to tax the pollution. So, the manufactures must pay for the garbage.

LE PRÉSIDENT :

490 O.K. *Thank you Mrs. Desroches.* Alors, merci à vous deux, Monsieur Gill, Madame
Desroches. Merci pour votre participation et pour votre présentation.

M. CHRIS GILL :

495 Merci!

LE PRÉSIDENT :

500 Merci à vous.

MM. RICHARD LÉPINE et JEAN-LUC PLANTE (DM88, DM88.1)

LE PRÉSIDENT :

505 J'appelle maintenant, monsieur Richard Lépine. Bon après-midi, Messieurs, à vous la parole.

M. RICHARD LÉPINE :

510 Bonjour, Messieurs. Vous nous entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

515 On vous entend très bien.

M. RICHARD LÉPINE :

Mon nom est Richard Lépine, tel que vous l'avez mentionné. Je suis accompagné de monsieur Jean-Luc Plante, ingénieur et consultant.

520 Nous remercions toute l'équipe du BAPE pour nos permettre de présenter nos solutions
aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

525 Excusez-moi. Il faudrait qu'un de vous deux ferme son micro, parce que c'est très écho. Alors,
la personne qui ne parle pas devrait fermer son micro. Merci.

M. RICHARD LÉPINE :

530 Alors, notre entreprise se nomme NEEW, qui est Nouveautés environnementales & Éco-
Watts. Nous sommes une équipe multidisciplinaire dans laquelle nos équipiers et aviseurs comptent
près de 200 années d'expérience combinée en gestion des matières résiduelles.

535 Notre équipe propose une réingénierie de la disposition des résidus ultimes et de
pratiquement toutes les matières résiduelles domestiques, commerciales et industrielles générées
au Québec pour autant qu'elles soient qualifiées de non dangereuses ou faiblement contaminées.

540 Nous parlons de déchets solides municipaux et organiques après un exercice de recyclage;
de débris de construction et démolition, toujours après recyclage; de boues, de traitements d'eaux
usées et de boues agroalimentaires, ainsi que de plastiques industriels non recyclables ou
difficilement recyclables et de pneus en fin de vie.

545 Alors, nous proposons de construire des complexes industriels novateurs à travers toutes les
régions administratives du Québec, suivant des modèles d'affaires flexibles, adaptés aux besoins
des partenaires municipaux ou industriels, que ce soit par PPP, *build-own-operate-transfer*, où on
construit, on opère, on transfère ou un modèle de vente, simplement.

550 Nos complexes sont qualifiés de zéro enfouissement et de zéro émission. Et chez NEEW,
notre lexique est très simple, il inclut principalement des termes tels : valorisation, réutilisation et
conversion.

555 Nous valorisons des matières destinées à l'enfouissement en les convertissant en produits à valeur ajoutée qui, eux, seront réutilisés en d'autres procédés industriels. Nous pouvons les valoriser dans les usines, entre 100 et 500 tonnes et plus de matières résiduelles à tous les jours dans chacune de ces usines.

560 Nos complexes se verront devenir des remplacements idéaux aux sites d'enfouissement qui ne sont finalement que des espaces excavés où on enterre des millions de tonnes de ressources ayant servies et non de déchets qui sont pour la plupart valorisables.

565 Vous trouverez dans notre présentation PowerPoint une liste sommaire des matières résiduelles que nous pourrions typiquement accepter et traiter dans nos usines qui seront construites selon la nature et le volume des matières affectées. Visiblement, la flexibilité de ce qu'on peut recevoir et traiter est inégale.

570 Nos complexes incluront à tout le moins un système breveté de minéralisation à froid des résidus qu'on nomme Ecocycling, un procédé physicochimique breveté durant lequel, par introduction de minéraux et d'additifs chimiques non dangereux, les résidus organiques et inorganiques sont irréversiblement transformés en une matière première écologique.

575 Un complexe pourrait aussi inclure une section de dévulcanisation ou de pyrolyse à travers laquelle on valorisera les pneus usés, les plastiques difficilement recyclables, ainsi que les fines de CRD, résidus ultimes qui peuvent causer des problèmes s'ils sont enfouis.

580 Un complexe pourrait aussi inclure un système optionnel de digestion anaérobie, si des résidus organiques sont disponibles. Ceux-ci seraient ultimement convertis en gaz naturel renouvelable et en digestat, qui est une matière fertilisante de haute qualité.

580 Une fois les procédés terminés, il ne reste qu'un ou des matériaux respectueux de l'environnement. Et ce qui est particulièrement important, c'est que les matières résultant des procédés de transformation irréversibles deviennent un ou des nouveaux produits utilisables et non simplement une autre forme de déchets.

585 Nous espérons réellement que l'encadrement réglementaire révisé nous permettra de réaliser nos ambitions.

Vous pourrez lire en détail ce que nous proposons en vous référant au mémoire que nous avons soumis au BAPE et qui sera bientôt publié sur votre site.

590 Merci de votre attention. Nous sommes prêts à répondre à vos questions si vous en avez.

LE PRÉSIDENT :

595 Merci à vous, Monsieur. Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

600 Merci beaucoup, Monsieur Lépine. J'aimerais ça savoir – dans votre mémoire vous n'en parlez pas – si cette technologie-là, ces modules-là, il y a déjà des applications qui sont opération au Canada ou aux États-Unis, disons, en Amérique du Nord?

M. RICHARD LÉPINE :

605 Non, Monsieur. Les systèmes qui ont été mis en marche jusqu'à présent ont été principalement en Europe. Nous avons l'exclusivité de la commercialisation de ces systèmes-là pour l'Amérique du Nord, étant donné que les détenteurs de brevet deviennent une partie intégrale de notre équipe de gestion.

610 Alors, en échange d'un partenariat spécifique, bien, ils ont décidé de joindre notre équipe pour tout ce qui est développement au Québec, en Ontario, Canada et aux États-Unis.

LE COMMISSAIRE :

615 Actuellement, Monsieur Lépine, il y a combien d'installations qui fonctionnent à pleine échelle? On ne parle pas de projet pilote, qui fonctionnent à pleine échelle en Europe et dans quelle région de l'Europe?

M. RICHARD LÉPINE :

620 Il y en a quelques-unes dans le moment. Bien, il y en avait une qui a opéré pendant quatre ans en Angleterre, qui a dû être démontée et rapatriée en Allemagne du fait que le BREXIT amène des complexités au niveau des échanges commerciaux entre l'Europe et l'Angleterre.

625 Alors, cette usine-là a fonctionné pendant quatre ans à 100 %. On a des vidéos qui peuvent démontrer comment ça fonctionnait. Et l'idée, ici, c'est que nous sommes à préparer un exercice de démonstration de la technologie qui aura lieu vers le mois d'octobre, où seront invités tous les intervenants du milieu qui sont intéressés à cette technologie-là.

630 Une démonstration à petite échelle : on fera deux, trois, quatre tonnes par heure de conversion de matières, ce qui est peu, mais au moins, les gens, juste à partir d'une vidéo, ne se font jamais une opinion bien sérieuse comparativement à s'ils voient l'équipement en fonction, même si c'est à petite échelle.

LE COMMISSAIRE :

635 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Lépine.

LE PRÉSIDENT :

640 Monsieur Lépine, est-ce que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est au courant de vos intentions et est-ce que vous avez eu des échanges à cet effet?

M. RICHARD LÉPINE :

645 Oui. Nous avons eu des échanges avec le cabinet du ministre avec les entités telles que Recyc-Québec et tel que (coupure sonore) des déchets de CRD et d'autres (coupure sonore).

LE PRÉSIDENT :

650

Malheureusement, je n'ai pas très bien compris votre réponse, le son était très mauvais. Pourrais-je vous demander de répéter votre réponse?

M. RICHARD LÉPINE :

655

Oui, certainement. Désolé pour la qualité du son. Oui, nous avons effectivement parlé à des personnes au niveau du ministère de l'Environnement, à plusieurs niveaux. Au niveau du 3RV, au niveau du cabinet du ministre lui-même, et puis avec d'autres entités comme Recyc-Québec et puis le 3RMCDQ, parce qu'on a un gros impact au niveau des déchets de construction et de démolition.

660

Alors, on a parlé à plusieurs, plusieurs, plusieurs intervenants jusqu'à présent, et ils sont tous pas mal emballés de ce qu'on présente.

LE PRÉSIDENT :

665

Alors, Monsieur Lépine, Monsieur Plante, merci de votre participation.

M. RICHARD LÉPINE :

670

Merci beaucoup à vous.

M. GASTON BÉLANGER (DM83, DM83.1)

LE PRÉSIDENT :

675

Le prochain intervenant c'est monsieur Gaston Bélanger. Bon après-midi, Monsieur Bélanger.

M. GASTON BÉLANGER :

680

Bon après-midi, Monsieur le Président. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je vous entends très bien.

685

M. GASTON BÉLANGER :

On est prêt à commencer?

690

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr, bien sûr. On vous attend.

M. GASTON BÉLANGER :

695

Parfait. Alors, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, le but de la présentation c'est de démontrer que la fin de l'enfouissement des déchets municipaux qui génèrent 17 % des GES émis au Québec – c'est la moitié de ce que les transports font – c'est possible, nécessaire et urgent. Ce n'est pas en compétition avec les 3RV.

700

On va vous parler des conditions pour y mettre fin, les limites à déconstruire, de la nitrification puis un calendrier d'atteintes pour l'objectif en 2026.

705

Petite précision sur les auteurs. On n'est pas des vendeurs de technologie, on ne travaille pour personne et vous trouverez les détails à la dernière diapositive de ce diaporama. Pendant la période des questions, ça pourra être affiché.

710

Alors ça, c'est qu'on enterre, les municipalités enterrent chaque année au Québec. Alors, selon Recyc-Québec, c'est 6 millions de tonnes par année. Depuis 2008, on en a à peu près 150 millions de tonnes. De quoi plaire à monsieur Obélix.

Le mandat donné au BAPE, selon nous, rate sa cible; parce qu'en réalité, l'élimination, ça n'existe pas. On entend souvent que le corps humain élimine ses déchets – non, il les expulse. Parlez-en à nos cours d'eau pour lesquels il a fallu investir plus de 6,5 milliards au début des années

715 80, mais il est de même pour les déchets : on ne les élimine pas, on les expulse de notre vue et puis ils se transforment en produits pas toujours souhaitables. Puis ça, ce n'est pas de la sémantique, c'est de la réalité.

720 Alors, parce que l'élimination n'existe pas, bien, il faut donc transformer intelligemment et ne plus rien enfouir.

Alors, on est pris avec l'œuf ou la poule. Le zéro enfouissement doit précéder le zéro déchet. Zéro déchet, c'est une vision à atteindre, alors que le zéro enfouissement c'est une réalité qui est déjà atteinte dans certaines provinces du Japon depuis plus de 20 ans.

725 Le besoin crée l'organe. Alors, l'enfouissement, ce n'est pas de l'élimination c'est de l'entreposage souterrain. Avec le temps, l'étanchéité ne s'améliore pas, les déchets ne deviennent pas moins toxiques. Si on obligeait l'entreposage dans un bâtiment adapté au contenu, personne n'entreposerait des déchets ultimes. On ne voudrait pas payer le coût. On transformerait depuis
730 longtemps.

On dit que la nécessité est la mère de l'invention. Alors, à ce moment-là, bien, il faut se fixer un délai réaliste, mais court. Ça stimule. Puis notre fameux vaccin contre « l'enfouinovirus », là, ça existe. Il n'y a pas de raison de ne pas aller vite.

735 Les mythes. Alors là, il faut partir de la boule avec les mythes, mais il y a beaucoup de mythes qui sont un frein à l'enfouissement.

740 D'abord, que l'enfouissement est inévitable alors qu'on a vu depuis 20 ans au Japon que c'est faux. Ce n'est pas inévitable.

745 L'enfouissement est moins cher : moins cher à court terme, si on ne tient pas compte du passif environnemental. Regardez la CRO, par exemple, qui a fermé un site, le site Cook, en 91; bien, maintenant, ça coûte 950 000 \$ par année en frais de post-fermeture.

Le zéro déchet rend le zéro enfouissement obsolète : le zéro déchet, ça demande la perfection. Il y a aura toujours des déchets ultimes : inondation avec matériaux contaminés, des problèmes de marché secondaire, les résidus ultimes de recycleurs de tous genres, et j'en passe.

750 La vitrification est de l'incinération déguisée : la vitrification, c'est : pas de cheminée, pas de cendre, tout est récupéré. On est loin de l'incinération qui dégage tous ces gaz en atmosphère, incluant le furane et la dioxine, puis qui laisse au minimum 20 à 25 % du volume traité en cendres et scories, dont certaines sont toxiques, puis on enfouit le tout.

755 Mythe numéro 5 : le recyclage doit se faire dans la même matière – non. L'important c'est de transformer en un ou des produits utiles. La boîte de pizza pourra revenir en boîte de pizza.

760 La vitrification nuit aux 3RV; on va tout mettre dans ces grosses machines par paresse ou pour les rentabiliser. Bien, c'est l'inverse qui se passe. C'est l'enfouissement qui nuit le plus au recyclage. En Europe, dans plus de 30 pays, ça fait des années qu'on démontre que plus on enfouit, moins on recycle.

765 Comme on peut construire des installations adaptées aux besoins – 30 000 tonnes et plus – on ne risque pas la surcapacité. Par ailleurs, les municipalités ne voudront pas payer près de 200 \$ la tonne pour vitrifier des biens qui peuvent être compostés ou recyclés à moins de 100 \$.

770 Enfin, un dernier mythe : la gazéification et la vitrification ne sont pas encore au point. Ça fait plus de 100 ans que les procédés existent et au Japon ça fait plus de 20 ans qu'ils sont vitrifiés allègrement.

Alors, pourquoi au Québec on s'obstine à enfouir? Bien, c'est parce que les mythes qu'on vient que de mentionner sont véhiculés comme des mantras ou des paroles d'évangile. Le lobby de l'enfouissement fait tout pour renforcer les croyances.

775 Le Ministère, pourtant était présent à la mission au Japon en 2008, est réfractaire à l'idée parce qu'il a été échaudé dans les années 70 par des incinérateurs qui ne parvenaient pas à respecter les normes gouvernementales.

780 De plus, il craint que la vitrification ne puisse traiter que de gros volumes créant ainsi des risques d'éléphant blanc. Le Ministère, à l'instar de nombreux écologistes influents, ne fait pas la différence entre l'incinération puis la vitrification qui elle se fait sans cheminée ni autres rejets dans l'environnement.

785 Il a même fait assimiler la gazéification à de l'incinération. Il impose les deux procédés, il impose la taxe à l'enfouissement pour toute matière qui est traitée et non seulement pour ce qui est enfoui, même lorsque rien n'est enfoui.

790 Les politiciens locaux, on peut les comprendre, ne veulent pas porter l'odieux d'augmenter la taxe ou la compensation pour la gestion des déchets. On attend que Québec l'impose.

795 Alors, la solution qui fonctionne depuis plus de 20 ans, c'est la vitrification. Ici, on vous présente deux procédés qui fonctionnent : pas de cheminée, pas de pollution de l'eau, pas de pollution du sol. Tout est transformé en gaz récupéré, en métaux prêts au recyclage par industrie et en vitrifiat, une sorte de sable utilisable dans le béton, l'asphalte ou comme tel dans les infrastructures ou dans l'épandage sur des routes.

800 La vitrification, elle, elle demande un traitement thermique. Alors, soit par la gazéification, soit par l'incinération et un vitrificateur. Le vitrificateur, il est intégré dans la gazéification à haute température puis il doit être ajouté dans les autres cas.

805 La vitrification permet l'enfouissement zéro, parce que tout ce qui en sort est absolument inerte.

810 Vous avez ici un tableau – alors, c'est cette diapositive-là et la suivante. Alors, ça vous montre les différences entre gazéification et incinération. En y jetant un coup d'œil, ça va être impossible de confondre les deux.

815 Alors, c'est quoi la valeur énergétique de la vitrification? Bien, ce n'est pas pertinent. Ce qui est pertinent c'est comment on peut tout récupérer pour ne rien enfouir. C'est ça une préoccupation écologique.

L'objectif du mandat semble être de trouver encore une fois une meilleure recette pour réduire les déchets à la source puis d'augmenter la valorisation afin de ramener les déchets moyens de 700 kilos à 500 kilos par année par personne – des données qu'on avait en 2008, d'ailleurs.

815 Alors, les moyens : on semble privilégier davantage de consigne, de messages incitatifs par Recyc-Québec, notamment aux citoyens qui génèrent à peu près 20 % du volume municipal des déchets; des subventions à la réutilisation des matières triées, mais aucune indication sur une valorisation efficace des résidus ultimes.

820 Pourtant, tout l'enfouissement des 500 kilos pas traités par le mandat, deux fois et demie le volume visé au mandat, pourrait être réduit à zéro par la simple vitrification.

825 Les mathématiques, ça ne ment pas. Toute tonne vitrifiée est détournée à 100 % de l'enfouissement, complètement récupérée. Alors, que tout effort supplémentaire vers les 3RV fera passer la performance finale du détournement de l'enfouissement du 70 % actuel à peut-être 75 %.

830 De forcer les gens à recycler plus, disons de 60 à 70 % en cinq ans, va détourner de l'enfouissement peut-être 10 % de ce qu'ils génèrent – 75 kilos par personne par année. On est loin des 500 kilos de la vitrification. Les statistiques nous montrent bien que les mesures en place ont déjà atteint un plateau.

La vitrification, alors c'est l'incontournable recycleur ultime. Alors, un recyclage qui génère toute une industrie connexe.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait conclure, Monsieur Bélanger. Monsieur Bélanger?

840 **M. GASTON BÉLANGER :**

Oui?

LE PRÉSIDENT :

845

Monsieur Bélanger, il faudrait conclure, s'il vous plaît.

M. GASTON BÉLANGER :

850

Parfait. Alors, vous pourrez lire le reste dans les documents. Alors, ce qu'on vous dit simplement, c'est qu'il faut agir rapidement. Toute action doit être subordonnée à la fin de l'enfouissement parce qu'on peut y mettre fin rapidement à l'enfouissement, sans nuire aux 3RV puis que ça fonctionne.

855

Pour ce qui est du calendrier, je suggère au gouvernement, c'est dès 2021 il faut décréter la fin de l'enfouissement. Parce que c'est le principal frein, non seulement à la vitrification, mais aussi aux 3RV.

860

Alors, à partir de là, bien, tout le processus d'appel d'offres, etc., que je n'aurai pas le temps de vous expliquer, donc vous pourrez lire ça dans mes documents.

LE PRÉSIDENT :

865

Merci, Monsieur Bélanger. Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

870

Merci beaucoup, Monsieur Bélanger. Les installations de ce type- là, vous avez parlé du Japon. Est-ce qu'il y en a ici au Canada ou aux États-Unis, disons, en Amérique du Nord?

M. GASTON BÉLANGER :

875

Non. Il était question d'en construire à Los Angeles, un 800 000 tonnes par année, il y a eu, je ne sais pas quel problème, je dirais politico, qui a fait que ça n'a pas fonctionné. Mais nous, on est allé voir au Japon, ça fonctionne.

880 Comme celui de PyroGenesis, on est allé le voir fonctionner à Fort Walton, c'est fermé aujourd'hui, mais ça fonctionne très bien. Et même, PyroGenesis, son système fonctionne sur des porte-avions américains. Ça, c'est des villes de 5 à 6 000 habitants, et ça fonctionne très bien. C'est modulaire, en fait. Vous les mettez en grappes selon les besoins dont vous avez besoin.

Alors, ce n'est pas juste une patente du sexe des anges, là. Ça marche!

885 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y en a en Europe? Est-ce que c'est des technologies qui sont utilisées en Europe?

M. GASTON BÉLANGER :

890 Il n'y en a pas d'utilisé en Europe, même si le procédé vient de l'Europe. Parce qu'à l'époque, il y a des compagnies comme Veolia qui font des incinérateurs, qui sont très occupées sur le marché, qui ont raflé les contrats d'approvisionnement et ça ne s'est pas matérialisé. Il y a eu un essai à Karlsruhe en Allemagne, puis à un moment donné, il y a eu un jugement là-dedans puis ça n'a pas fonctionné. L'usine est toujours là, mais fermée et n'est pas en opération.

895 **LE COMMISSAIRE :**

900 Vous mentionnez deux technologies : dans un cas, vous parlez qu'il n'y a pas eu de ventes depuis 2008, et dans un autre cas, vous parlez de petites capacités et de prix prohibitifs. Je cite votre mémoire.

Est-ce qu'on doit comprendre qu'il y a encore beaucoup de développement à faire avant d'arriver à des choses qui pourraient fonctionner de façon continue à grande échelle?

905 **M. GASTON BÉLANGER :**

Dans le cas de Thermoselect, pour ne pas le nommer, qui n'a pas vendu depuis 2008, c'est une bonne technologie qui coûte cher. Maintenant, c'est comme une voiture, ça, construite en 90. Elle va être aussi efficace aujourd'hui, mais elle n'a pas toutes les bébelles d'interconnexion puis

910 tout le bataclan, mais elle fait très bien la job si on l'a bâtie avec des pièces que l'on prenait dans les années 90, il n'y a pas de problème.

Dans le cas de PyroGenesis, c'est une petite unité. Maintenant, ça se met en module. Puis au niveau des coûts, je vous dirais qu'il y a beaucoup de... personnellement, je pense qu'il faut
915 lancer un appel de propositions, parce que présentement, on semble être au niveau des « guesimations » plus que des estimations.

Alors, moi, je pense que ce qui aiderait, c'est qu'en décrétant la fin de l'enfouissement, on lance un appel de propositions, et là, on a des fournisseurs qui disent : bon bien, ils sont sérieux,
920 ils veulent mettre fin à l'enfouissement. Ça vaut la peine d'y aller. Parce que le gros frein c'est qu'il n'y a pas d'annonce qu'on va mettre fin à l'enfouissement. Et il ne faut pas que ça se fasse dans 20 ans.

LE COMMISSAIRE :

925 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Bélanger.

LE PRÉSIDENT :

930 À mon tour de vous remercier, Monsieur Bélanger.

Mme MARIE-JOSÉE TASSÉ (présentation verbale)

935 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant, madame Marie-Josée Tassé.

Mme MARIE-JOSÉE TASSÉ :

940 Allô!

LE PRÉSIDENT :

945 Oui, Madame Tassé, nous vous entendons.

Mme MARIE-JOSÉE TASSÉ :

950 Oui. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui. On vous entend très bien.

955 **Mme MARIE-JOSÉE TASSÉ :**

960 Bon. Bon, bon, bon. Alors moi, je vous appelle comme citoyenne bien ordinaire. Je suis scandalisée par les tablettes de contenants de plastique qu'on trouve dans les pharmacies et dans les épiceries, alors qu'il y a une solution qui ne coûte pas cher, très facile à utiliser : c'est que les compagnies de savon aient des espèces de gros barils et que notre contenant de plastique, au lieu de le jeter dans l'environnement, on va le remplir.

965 Ça se fait dans plusieurs magasins. Moi, j'habite Chambly, j'ai ça à mon zéro déchet, j'ai ça à la ferme Guillon. Alors, puis je ne jette pas de contenants de plastique. Comprenez-vous, je remplis mes shampoings, je remplis mon savon, je remplis mes savons de vaisselle, de linge, et je ne jette plus les contenants de plastique.

970 Alors, moi, quand je vois les gens acheter le Tide, etc., puis jeter ça aux vidanges après, je suis scandalisée. Et je ne comprends pas que les gouvernements ne disent pas, n'obligent pas les magasins à dire aux vendeurs de savon : nous avons besoin de barils pour faire le remplissage.

975 J'ai parlé à mon gérant, c'est un gérant de Métro à Chambly, puis il m'a dit : « Ah, les magasins de savon nous payent cher pour pouvoir étaler leurs contenants de plastique. » Alors, on est dans un cercle vicieux, pas dans un cercle vertueux.

Alors, eux, en haut, ils font de l'argent, Métro fait de l'argent, mais on continue à polluer l'environnement avec les plastiques.

980 Alors, moi, ce que je suggère, c'est que les gouvernements obligent tous ceux qui vendent du plastique à avoir des contenants où on peut aller recharger nos contenants de plastique qu'on ne jette plus. Et c'est très simple, là. Moi, je le fais. C'est une solution très simple, là. Ça ne demande pas des technologies, comme le monsieur qui a parlé avant moi, là, c'est d'autres choses.

985 Alors, moi, c'est ça que je demande, parce que je suis pour la vie, et il y a comme une omerta sur ça. Parce que j'ai écouté Picard Plastique – il y a eu trois émissions de court métrage – et puis, bon, elle parle, c'est une fille qui a une famille, puis elle parle de comment est-ce qu'on peut couper le plastique, mais jamais elle ne parle de pouvoir recharger nos vieux contenants de plastique.

990 Alors, c'est ça. J'ai terminé.

LE PRÉSIDENT :

995 D'accord. Madame Tassé, merci beaucoup. Monsieur Renaud, est-ce que vous avez une question?

LE COMMISSAIRE :

1000 Oui, oui. Écoutez, Madame Tassé, je me demande, est-ce qu'on a besoin d'une intervention du gouvernement pour que ça se passe ou si la demande des consommateurs devrait faire que les marchands vont trouver intéressant de mettre ces systèmes-là avec des systèmes de remplissage en place?

1005 Pourquoi on aurait besoin du gouvernement? Si les consommateurs le demandent, les commerçants devraient être intéressés, là, parce que ça fait des bonnes affaires pour eux.

Mme MARIE-JOSÉE TASSÉ :

1010 C'est ça. Mais les consommateurs ne sont pas rendus là. Nous ne sommes pas rendus là. Nous sommes des gens avant-gardistes qui disons : c'est terminé les contenants de plastique ou presque. Évidemment, on ne peut pas vivre sans plastique. Ce n'est pas ça que je dis. Mais les consommateurs continuent à acheter des plastiques.

1015 Alors, quand vous faites des rues puis tout ça, vous mettez des stops, même si les consommateurs n'en veulent pas, vous en mettez. Comprenez-vous? Il y a des places – c'est comme des enfants. Il y a une place où on met une barrière : regarde, ça s'arrête là. Maintenant, on remplit vos contenants de plastique. Terminé.

1020 Évidemment, les compagnies comme Tide, par exemple, Zéro *whatever*, eux autres, ils vont suivre les consommateurs, c'est sûr, parce que leur premier but c'est de faire de l'argent. Alors, si le consommateur ne veut plus de bouteilles de plastique, ils vont arrêter d'en produire. Mais c'est sûr que nous, comme consommateurs, on n'est pas rendus là. La majorité des gens ne sont pas rendus là.

1025 Alors, c'est pour ça que je dis : il faut que le gouvernement intervienne.

LE COMMISSAIRE :

1030 Est-ce que ça serait aussi efficace s'il intervenait par des activités de sensibilisation, d'information, un peu de formation des consommateurs pour qu'ils soient plus conscientisés aux problèmes?

Mme MARIE-JOSÉE TASSÉ :

1035 C'est ça. C'est ça. C'est ça. Tout à fait. Toute information, mais vous savez, vous avez juste à regarder un peu autour de vous qu'il y a bien des gens qui s'en foutent. Ça ne les dérange pas qu'il y ait des contenants de plastique dans l'océan Indien. Ça ne les dérange pas, ça ne fait pas partie de leur réalité immédiate.

1040 Alors, oui, éduquer, je suis tout à fait d'accord. Mais je pense que ce n'est pas assez. Je
pense que ce n'est pas assez, puis c'est ça. Parce que moi, j'ai dit à mon gérant de Métro, j'ai dit :
« Soyez avant-gardiste, soyez précurseur. » C'est ça, là, il faut être précurseur.

1045 Moi, pourquoi je vote pour QS, je sais qu'ils ne rentreront pas au gouvernement, mais c'est
des précurseurs. Ils nous préparent à vivre dans des milieux plus sains, plus verts. Parce que c'est
quoi qu'on a de plus beau au monde, c'est la nature.

1050 Regarde, on est rendu qu'il faut la protéger. Puis il y a des gens, comme vous dites,
inconscients. Alors, il faut leur dire : bien, regarde, ça passe par là. Maintenant, c'est ça qu'il faut
que tu fasses, il faut que tu gardes ton gros contenant de Tide, qui ne se recycle pas ou à peu près
pas, puis il faut que tu ailles le remplir.

Ce n'est pas de demander grand-chose, mais c'est un peu plus de trouble que de le jeter aux
poubelles. C'est sûr. C'est sûr.

1055 Mais c'est comme la séparation des déchets. C'est plus compliqué que si tout se fait à la
même place comme on faisait il y a 20 ans. C'est sûr. C'est ça.

LE COMMISSAIRE :

1060 Je vous remercie beaucoup, Madame Tassé.

Mme MARIE-JOSÉE TASSÉ :

1065 Bon. Bien, merci de m'avoir écoutée, puis je souhaite que ça va faire des petits.

LE PRÉSIDENT :

1070 Merci, Madame Tassé pour votre intervention. La commission va prendre une pause de 15
minutes, après quoi nous continuerons avec quatre autres personnes qui présenteront leur
mémoire. Merci.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1075

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

Mme CHRISTIANE PELCHAT et M. SIMON NAYLOR (DM118, DM118.1)

1080

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, Messieurs, nous poursuivons notre séance. Donc, j'appelle immédiatement madame Christiane Pelchat et monsieur Simon Naylor.

1085

Mme CHRISTIANE PELCHAT :

Nous sommes là, Monsieur le Commissaire. Bonjour, bonjour à tous et à toutes. Malheureusement, je ne vous vois pas, Monsieur le Commissaire, et ça me désole beaucoup. Alors, je vais essayer de voir comment je peux vous afficher, mais bon, ça semble difficile.

1090

En tout cas, vous me voyez, c'est ce qui est important, je pense.

LE PRÉSIDENT :

1095

Oui. Nous vous voyons.

Mme CHRISTIANE PELCHAT :

Nous vous avons présenté un mémoire assez volumineux que nous avons tenté de résumer dans cette présentation PowerPoint, et je vais commencer en vous parlant rapidement de l'économie verte, de l'économie circulaire et de la gouvernance.

1100

Alors, Réseau Environnement a adopté une nouvelle mission en février il y a un an, un peu plus d'un an, qui veut être le catalyseur de l'économie verte. Vous le savez que Réseau c'est un

1105 regroupement de femmes et d'hommes, expertes et experts en environnement, et nous avons
choisi, donc, d'avoir cette mission.

1110 Et l'économie verte, c'est une économie qui – nous avons utilisé la définition de l'ONU – donc,
c'est une économie qui se veut sobre en carbone, une économie qui vise l'égalité entre les individus
et j'ajouterais même entre les sexes, et une économie qui vise le respect de la planète et le
développement durable.

1115 L'Économie circulaire, comme vous le savez sans doute, c'est un moyen pour arriver à
l'économie verte, et c'est probablement les principes économiques qui devraient guider, en toute
humilité, les recommandations de votre commission.

1120 J'ajouterais, Monsieur le Commissaire, puis peut-être le savez-vous, peut-être ne le savez-
vous pas, ce n'est peut-être pas pertinent pour vous, mais j'ai quand même une petite anecdote
personnelle. Dans ma jeune vie, lorsque j'étais jeune et naïve, j'ai été députée à l'Assemblée
nationale et j'ai eu le plaisir d'être l'adjointe parlementaire du ministre de l'Environnement de
l'époque, de 1989 à 1994. Et imaginez-vous que c'est à ce moment-là que nous avons créé Recyc-
Québec, institution d'État pour laquelle j'ai beaucoup, beaucoup de respect.

1125 Donc, j'aimerais ça rapidement vous parler de gouvernance. Et je disais qu'au-delà de toutes
les mesures spécifiques qu'on va vous suggérer – la valorisation des déchets, de l'utilisation,
valorisation des sols contaminés, etc. –, il reste que dans tout cet aspect, et j'attire votre attention
là-dessus, un des problèmes qu'il y a, je pense, depuis que je me penche sur la question des
déchets, c'est le problème de gouvernance.

1130 On a plusieurs acteurs. Donc, j'ai commencé par Recyc-Québec qui fait un bon travail. Nous
avons Éco Entreprises Québec qui fait un bon travail. Le MELCC, le Ministère de tutelle, comme on
dit, qui fait aussi un bon travail, et nous avons les municipalités, nous avons les citoyennes et les
citoyens et je vous dirais que les citoyennes et les citoyens, c'est peut-être à eux ou à elles à qui
on devrait donner un 'A' dans ce domaine, dans cet écosystème puisque, bon, selon les chiffres de
1135 Recyc, on voit que les citoyens participent beaucoup au recyclage, pas au recyclage, mais à la
récupération des matières résiduelles.

1140 Et quant à moi, il manque un fil conducteur de toute la gestion des matières résiduelles, et c'est vraiment cette gouvernance et cette direction qui dit : on s'en va vers une économie verte. Et si on s'en va vers une économie verte, à chaque fois qu'on pose un geste, on devrait, comme gouvernement, comme comité interministériel, comme ministère des Forêts, comme ministère de l'Agriculture, se poser la question : est-ce que les gestes qu'on pose en ce moment contribuent à une économie verte?

1145 Et c'est là que je pense que le MLCC devrait être le grand leader.

Et pour les matières résiduelles, bien, je vous dirais que ça nous prend une capitaine ou un capitaine à bord et le MLCC doit certainement être celui-là.

1150 Alors, voilà pour mon introduction. Je vous dirais que Réseau Environnement s'est penché avec plus de 30 membres, 25-30 membres sur le mémoire qu'on vous soumet, et il y a deux constats qui ressortent, que je partage avec vous, et vous pouvez aller à la diapositive qui s'appelle Constats principaux. Désolée de ne pas vous avoir guidés, la personne qui... alors, voilà. Exactement.

1155 Donc, le premier, c'est que les sites d'enfouissement sont des ressources sanitaires essentielles et ce qu'on souhaite c'est qu'elle soit préservée par leur utilisation parcimonieuse, c'est-à-dire qu'on y mette seulement ce qui devrait y être. C'est-à-dire les déchets ultimes.

1160 Donc, notre question et la question sur laquelle on s'est penché, c'est comment arriver à enfouir seulement ce qui doit être enfoui et non pas des richesses et des trésors qui devraient être recyclés, réutilisés, réemployés, etc., etc.

1165 Puis l'autre constat principal qu'on vous partage, et ça, je vous dirais que ça fait plus que 35 ans qu'on l'a constaté, mais c'est encore comme ça : l'absence de marché et de débouchés compétitifs pour les matières détournées de l'élimination constitue un des plus gros obstacles à l'atteinte des véritables résidus ultimes. Et j'ajouterais l'absence de débouchés, mais aussi, probablement, l'absence de coordination. Alors, ça revient toujours à la gouvernance.

1170 Nous, on a des membres régionaux qui réutilisent le verre, je pense à la Gaspésie, à madame
Drapeau qui réutilise le verre dans le béton. Il y en a d'autres qui le réutilisent d'autres manières.
Mais il n'y a rien de vraiment rigoureux et cohérent qui aligne tout le monde.

1175 Alors donc, créer des marchés pour des matières récupérées, mais aussi des lignes
directrices pour tout le monde. Les mêmes lignes directrices, dans le fond.

Alors donc, vous avez 20 recommandations pour répondre à la question : comment exploiter
toute la valeur possible de l'actuel résidu ultime avant qu'il ne soit éliminé? Donc, nos trésors qui
dorment dans nos sites.

1180 Alors, nous pouvons passer à la diapositive « Recommandations générales », et je vais
laisser la parole à Simon Naylor qui est le vice-président matières résiduelles, bénévole chez
Réseau Environnement.

1185 **M. SIMON NAYLOR :**

Merci, Messieurs les Commissaires et tout le monde. Vous allez avoir amplement le temps
pour faire la lecture des 20 recommandations, mais on a sorti les plus grandes ici en forme de
familles, si vous voulez, de recommandations.

1190 Je vous suggérerais, ou je me permettrais de faire un focus sur certaines d'entre elles qui
sont les plus marquantes, disons. Et je ne vois pas bien le PowerPoint, c'est-à-dire qu'il ne s'affiche
pas au complet dans l'écran. Il faudrait peut-être le rapetisser, mais enfin.

1195 Ici, une des recommandations principales de notre mémoire c'est, considérant que la collecte
sélective est une très bonne chose, mais malgré les efforts de la collecte sélective, il reste encore
beaucoup de tonnes de déchets qui se rendent à l'élimination. Et dans ces déchets-là, pour
plusieurs raisons, soit les gens n'ont pas accès ou ne participent pas à la collective sélective ou
dans les multilogements c'est plus difficile, bon, il y a beaucoup de matières potentiellement
1200 recyclages, notamment les matières organiques là-dedans.

1205 Donc, une des recommandations les plus importantes de notre mémoire c'est d'exiger qu'il y ait un traitement des ordures avant d'en voir la disposition finale ou alors d'imposer une redevance significative aux endroits où ils ne font pas ce traitement-là pour inciter le traitement. Autrement dit, que ce ne soit pas acceptable de passer tout simplement du camion d'ordures au lieu d'enfouissement technique sans post-transformation.

1210 Donc ici, c'est pour les marchés. C'est les conditions économiques nécessaires sur les marchés. J'ai de la difficulté à lire, comme je vous dis, parce que le truc prend plus que la page. Mais donc, ça va un peu, c'est un mélange – vous allez retrouver quelques recommandations qui touchent à ça –, c'est un mélange de direction, de suggestions qu'on fait, par exemple, pour inciter les achats responsables.

1215 Notamment, on peut penser, par exemple, au ministère des Transports du Québec qui, dans son achat de terreau pour recouvrir les bords d'autoroutes, bien, serait obligé d'acheter un terreau qui est fait à partir de compost fait de matières recyclées, par exemple, ou de sols qui ont été traités et décontaminés, par exemple, ou qu'il y ait du contenu recyclé, notamment, surtout, dans les acheteurs publics pour donner l'exemple et pour favoriser la circulation de l'économie.

1220 Donc, naturellement, il y a une famille de recommandations dans notre mémoire que vous allez voir, qui touche pas mal à la fiscalité ou à l'aspect redevance gouvernementale qui entoure l'élimination.

1225 Alors, la redevance, c'est un dossier quand même assez complexe, mais efficace. Et la redevance, on a quelques recommandations qui préconisent, par exemple, une augmentation de la redevance à l'élimination, mais qu'elle soit bien balisée. Par exemple, l'appliquer au bon endroit pour éviter une concurrence déloyale de marchés extérieurs.

1230 La redevance, également, c'est dans la redistribution de la redevance; nous faisons quelques recommandations qui vont dans le sens de d'abord geler cet argent-là pour des utilisations qui servent à détourner de l'élimination les matières résiduelles, et non pas que ça tombe dans un genre de *melting pot* qui peut servir à plein de choses, mais que vraiment, la tonne enfouie génère une redevance qui génère un pot d'argent qui soit disponible pour la créativité, pour éviter qu'à la prochaine année, bien, on soit encore à l'enfouissement avec les matières.

1235 Également, le retour de cette cagnotte-là récoltée par la redevance, selon le Réseau
Environnement, devrait être accessible à plus de diversités, de personnes dans l'écosystème des
matières résiduelles qu'actuellement où ce n'est que ristourné aux villes, selon certaines conditions.

1240 Donc là, nous, on pense par exemple à une grande chaîne d'ICI qui décide, par exemple, de
mettre en place, je ne sais pas, moi, le compostage dans tous ses restaurants. Eh bien, pourquoi
cet ICI-là n'aurait pas accès aux ristournes de redevances sur l'enfouissement en ayant fait son
effort.

1245 Donc, on a des familles de recommandations qui concernent tout ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Naylor, il faudrait conclure.

1250 **M. SIMON NAYLOR :**

Oui. Bon, responsabilité élargie des producteurs. On peut passer au suivant.

1255 Bon, l'innovation. Évidemment, autour de Réseau Environnement, bien, les dernières
recommandations concernent l'innovation, et que le gouvernement fixe plutôt les buts que les
moyens de les atteindre, les buts pour maximiser la créativité dans tout notre nouvel écosystème
de personnes consacrées et d'experts et d'universitaires, et d'entrepreneurs qui se consacrent à
l'environnement.

1260 Bon, on pourrait dire que ça, c'est la conclusion.

LE PRÉSIDENT :

1265 Très bien. Alors, merci à tous les deux. Je ne sais pas, Madame Pelchat, est-ce que vous
nous voyez maintenant ou pas encore?

Mme CHRISTIANE PELCHAT :

Non, pas encore. Peut-être que si on enlève le... ah là, je vous vois. Bon, ça me fait plaisir.

1270

LE PRÉSIDENT :

Bien, moi aussi. Écoutez, vous avez fait une entrée en matière que j'ai notée au niveau de la gouvernance, que vous avez intitulée « Vers une économie verte ». Évidemment, je comprends très bien que l'économie verte, elle couvre beaucoup plus large que la gestion des matières résiduelles. Et dans ce sens-là, je conçois très bien que, comme vous le proposez, que le ministère de l'Environnement soit le grand leader de ce grand domaine de l'économie verte.

1275

Maintenant, de façon plus spécifique à la gestion des matières résiduelles, ce que je vois jusqu'à maintenant, c'est un peu un travail, je ne sais pas si je l'appelais, je devrais l'appeler en binôme ou un leadership à deux têtes avec des responsabilités distinctes, bien sûr, entre le ministère de l'Environnement et Recyc-Québec.

1280

D'ailleurs, j'ai essayé de trouver le nom du ministre avec le lequel vous avez travaillé, malheureusement je n'ai pas eu le temps de...

1285

Mme CHRISTIANE PELCHAT :

Pierre Paradis.

1290

LE PRÉSIDENT :

J'y ai pensé avec les dates que c'était lui. Vous, qui avez travaillé à ce niveau-là, notamment pour la mise sur pied de l'organisme Recyc-Québec, comment vous voyez ça aujourd'hui en termes de gouvernance entre la responsabilité qui incombe au Ministère comparativement à celle qui incombe à Recyc-Québec?

1295

Mme CHRISTIANE PELCHAT :

1300 Je vous parle toujours à titre de présidente de Réseau Environnement. Vous comprendrez que je fais attention de ne pas trop aller loin parce que, bon, évidemment, je ne veux pas... je vais m'en tenir à nos recommandations.

1305 C'est certain qu'un des mandats de Recyc-Québec, et Recyc-Québec, malheureusement, n'a peut-être pas toujours, et là, je le dis franchement ce qu'on pense, nous, chez Réseau, n'a peut-être pas toujours les coudées suffisamment franches pour aller aussi loin que le conseil d'administration et que la direction voudrait aller.

1310 Et ça, le Ministère, c'est politique. J'ai moi-même fait de la politique, et j'ai un grand respect pour les politiciens, particulièrement pour Benoît Charest qui, en deux ans a fait... juste d'avoir fait adopter une loi – j'ai hâte de voir la réglementation – sur la responsabilité élargie des producteurs en matière résiduelle, pour moi, ça, c'est un grand plus.

1315 Toutefois, malheureusement, le rôle de Recyc, ça aurait dû être, quant à moi, d'avoir déjà trouvé des marchés pour les matières qu'on récupère. Mais malheureusement, on n'a pas... il a fallu la crise de la Chine pour s'apercevoir qu'on est sans solution ou à peu près.

1320 Et ça, je trouve que, peut-être que le rôle depuis 35 ans, 30 ans de Recyc-Québec puisque ça fait 30 ans que Recyc existe, n'a peut-être pas été suffisamment valorisé ou exploité dans sa capacité d'autonomie pour trouver ces marchés-là qui sont quant à moi essentiels.

Et l'autre élément, c'est que le gouvernement devrait légiférer, réglementer. Le parlement légifère et le gouvernement réglemente, mais comment se fait-il qu'on n'ait pas encore de politique d'achat de matière récupérée et recyclée au gouvernement du Québec?

1325 La journée que la CEPAQ va dire : dans mes parcs à partir d'aujourd'hui, tous les bancs de parc ou les tables de pique-nique de la CEPAQ doivent contenir 50 % de plastique recyclé. Il va y en avoir des marchés, puis il va y avoir des entrepreneurs, comme Simon, qui vont ouvrir des entreprises pour recycler le plastique. Mais on n'a pas cette politique-là.

1330 Et c'est pour ça que je vous dis : l'économie verte, ça devrait être le chapeau de tout et, pour particulièrement le ministère de l'Environnement, l'économie circulaire.

1335 Je ne sais pas puis je n'ai pas fait l'analyse de fonctionnement à l'interne, mais je sais qu'il y a une tension. Mais là, moi, je suis réputée pour nommer les choses, ça fait l'affaire des uns et ça déplaît aux autres, mais il y a quand même une tension entre le ministère de l'Environnement et Recyc-Québec et on sent cette tension toujours. Des tensions, des fois, c'est – les ingénieurs vous diraient que c'est très, très bien. Ça peut même faire en sorte que les ponts ne s'effondrent pas, mais quand même, cette tension-là, on voit qu'il y a un frein pour Recyc-Québec, et ça, c'est peut-être pour ça qu'aujourd'hui, on n'a toujours pas encore systématiquement des marchés pour notre
1340 plastique.

1345 Vous savez, c'est le gouvernement du Canada qui disait qu'il y avait seulement 10% du plastique au Canada qui était recyclé. C'est quand même assez hallucinant, là. Moi, j'ai travaillé dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, j'ai travaillé en Haïti, puis en Afrique du Nord et des fois je me demande, quand on regarde le taux de recyclage, est-ce qu'on est à ce niveau de développement? Et ça me désole. Parce qu'on a cette matière-là, ces richesses-là puis on ne les utilise pas.

1350 Alors, est-ce qu'il n'y a pas lieu, peut-être que vous avez plus les moyens que nous on a, de regarder justement le rôle des deux organismes, le Ministère et le Recyc-Québec. Et moi je pense qu'on a besoin de Recyc-Québec pour pousser tout le monde, nous pousser nous-mêmes, pousser des citoyens, pousser des municipalités et aussi les encadrer et les fédérer vers une économie circulaire et plus verte.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Pelchat. Monsieur Renaud.

1360 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Écoutez, peut-être une petite question par rapport à, vous présentez deux solutions en complément des efforts déployés pour la collecte sélective. Alors, A et B : exiger que toute matière

résiduelle subisse un traitement préenfouissement, un tri préenfouissement ou qu'on augmente, ou qu'on impose une redevance.

1365

Est-ce que pour vous ces deux solutions-là, parce que là, vous mettez un « ou » entre les deux, est-ce que pour vous ces deux solutions-là sont équivalentes, vont donner les mêmes résultats? Est-ce qu'il y en a une qui est meilleure que l'autre?

1370

Mme CHRISTIANE PELCHAT :

Je vais laisser Simon répondre, mais je ne pense pas qu'elles soient... elles ne sont pas mutuellement exclusives non plus. Parce qu'il faut bien penser que la redevance c'est justement une solution écofiscale puis il ne faut pas éliminer d'emblée.

1375

Vas-y, Simon.

M. SIMON NAYLOR :

1380

Oui, merci. En fait, on propose un « ou » parce que dans le fond, on ne voulait pas, à Réseau... d'abord, ça a été tout un exercice de concertation avec une trentaine de personnes de tous les milieux autour de la table, des membres de Réseau Environnement, donc d'arriver à un consensus; c'était tout un défi dans ce domaine-là.

1385

Alors, on ne voulait pas faire d'ingérence en disant comment le faire. Mais on suggère ici dans 4 A) et B), si vous voulez, deux manières d'y arriver, mais l'objectif est le même. Ce qu'on trouve chez Réseau c'est que ce n'est pas acceptable qu'on prenne un sac d'ordures sur le bord de la rue puis qu'on l'enfouisse tel quel sans l'avoir travaillé pour extraire de ce sac d'ordures là, la valeur qu'il y a encore dedans comme produits ou qu'est-ce qui n'est pas ultime, finalement, si on se fie au verbatim de la commission.

1390

Par exemple, encore présence de métal, encore 50 % de matière organique là-dedans. Donc, alors est-ce que c'est d'imposer ou d'obliger le traitement avant élimination, comme certains pays européens, notamment l'Allemagne, font, ou est-ce que c'est de pénaliser fortement au niveau financier ceux qui ne le font pas?

1395

Laquelle des manières sera choisie par la société, ça ne nous appartient pas de le décider. On en a suggéré deux, mais l'objectif étant vraiment de dire : on ne peut pas laisser prendre le sac d'ordures, pas ouvrir ça puis aller enfouir ça comme ça, là. C'est là où c'est du gaspillage, puis on souhaiterait voir un changement.

1400

Mme CHRISTIANE PELCHAT :

Et j'ajouterais, Monsieur Renaud, que pour nous, là, l'importance d'avoir des débouchés, elle est là. Parce que si le gouvernement impose une redevance, une taxe écotaxale, si on peut dire, une écotaxe, il faut, parce que c'est un élément punitif, c'est un élément punitif, mais il faut qu'il y ait des débouchées.

1405

Et les gens en sols chez nous disaient : « Oui, on peut nous imposer une redevance si on enfouit nos sols sans les utiliser ailleurs. » Mais il va falloir que le gouvernement accepte de me dire comment je valorise les sols et nous aider à investir puis à trouver des solutions pour valoriser les sols. Et c'est là où le bât blesse. On n'a pas assez de... et c'est toujours la même chose, la gouvernance et un guide dont on a besoin de la part de l'État.

1410

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup tous les deux.

1415

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame, Monsieur.

1420

M. CHARLES MOREAU (DM119 et DM119.1)

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant monsieur Charles Moreau.

1425

M. CHARLES MOREAU :

1430

Bonjour, Monsieur Zayed. Bonjour, Monsieur Renaud.

LE PRÉSIDENT :

1435

Bonjour, Monsieur.

M. CHARLES MOREAU :

Vous m'entendez et me voyez?

1440

LE PRÉSIDENT :

Absolument.

1445

M. CHARLES MOREAU :

Bonjour à tous. Ça me fait plaisir de participer à votre commission d'autant plus que ça fait tout à fait 29 ans que je travaille précisément sur l'équivalent de votre mandat, donc de chercher des solutions pour cesser d'enfouir des matières premières résiduelles. Donc, mon propose va tourner alentour de solutions pratico-pratiques qui existent et que l'on va mettre en application très bientôt.

1450

Donc, ici, on voit ce qu'il en est de la situation actuelle. Le portrait de l'enfouissement, en fait, pas de l'enfouissement, mais des matières résiduelles au Québec qui sont enfouies. Vous l'avez ici, 5,2 millions de tonnes qui correspondent essentiellement à 22 fois le volume de la Place Ville-Marie.

1455

Soit dit en passant, c'est également le volume qui a été envoyé par la Ville de Montréal depuis les derniers dix ans, à l'extérieur de la région de Montréal, pour être enfoui dans jusqu'à cinq sites d'enfouissement différents. Donc, il y aurait lieu que finalement on parle de régionalisation

1460

éventuellement du traitement des déchets et il serait plus que temps que Montréal prenne ses propres responsabilités et subvienne à ses propres besoins dans ce sens-là.

1465 Donc, avec la solution que nous on va parler aujourd'hui, elle va pouvoir le faire demain matin si elle le désire.

1470 Donc, essentiellement, ce que l'on parle comme technologie qui fonctionne depuis 20 ans, qui traite les matières résiduelles ultimes, justement, les élimine sans qu'il y ait de l'enfouissement, qui respecte tous les principes du développement durable, qui permet de générer de l'énergie renouvelable et des produits commercialisables en grande quantité justement dans des marchés qui existent déjà, pour faire suite aux considérations de madame Pelchat.

1475 On n'aura pas besoin d'en créer et d'en trouver des nouveaux, ça existe, on va le voir tantôt, sans aucune pollution, sans aucune émission. Il n'y a pas de cheminée, il n'y a pas de cendre, pas de scorie, contrairement aux incinérateurs, et donc, on respecte facilement toutes les normes environnementales puisqu'on récupère également 100 % des GES issus de la gestion de déchets par enfouissement.

1480 Donc, je disais que ça existe. Il y a sept usines au Japon qui utilisent ce procédé-là de gazéification à haute température et qui, au total, a cumulé plus de 6,3 millions de tonnes qui ont été traitées par gazéification dans les sept usines réunies.

1485 À gauche, vous voyez l'usine de démonstration qui a fait la démonstration de la capacité de rendre cette technologie-là commerciale, et ça a été fait entre 1992 jusqu'à 1998, et ça a coûté 500 M€ pour mettre cette technologie-là au monde, et qui est disponible déjà, maintenant, ici au Québec.

1490 Donc, le procédé, je vais vous inviter à aller voir sur le site Internet de 3R Synergie. Il y a un film de six minutes qui en parle en situation réelle dans une usine existante et qui montre comment ça fonctionne.

En gros, je vous dirais, on reçoit des déchets qui sont comprimés, et dans la première partie horizontale du procédé, on applique le meilleur des deux mondes de la pyrolyse, suivie

1495 immédiatement par la gazéification dans le tube vertical, et qui permet en bout de piste – à votre droite – de générer un gaz de synthèse qui a été purifié, et qui permet en bout de piste d'avoir un choix – puis on va le voir un peu plus loin tantôt – d'utilisation de gaz de synthèse en remplacement, soit simplement de gaz naturel ou en production d'éthanol, de méthanol, d'hydrogène, d'engrais ou de tout ce qu'on appelle la chimie verte qui est issue de la production d'un gaz de synthèse purifié.

1500 Également, dans la partie inférieure, actuellement au Japon, l'ensemble des matières qui ressortent comme sous-produits directement de gazéification sont réutilisés complètement, que ça soit les métaux (inaudible) vitrifiés et autres. Tout ça, c'est actuellement utilisé au Japon à 100 %, sans aucun besoin d'enfouissement.

1505 D'ailleurs, le Japon est un des pays qui a banni l'enfouissement depuis plusieurs années, et donc, c'est un modèle à suivre en ce sens-là.

Nous, ce qu'on veut faire, c'est utiliser ce procédé-là dans le centre, que vous voyez, et on veut le rendre plus efficace que qu'est-ce qui est fait actuellement au Japon. Donc, évidemment, on va bannir totalement l'enfouissement. Les camions de vidanges, au lieu d'aller vers le site d'enfouissement, ils vont rentrer à l'intérieur d'un local fermé, d'une usine, qui va permettre de faire en sorte que les camions se déversent dans une chute à déchets et qui va être, finalement, les produits qui vont être par la suite traités à l'intérieur de l'usine de gazéification.

1515 Qu'est-ce qu'on va en faire, comme on le disait tantôt : en 1, on va produire un gaz de synthèse, et on fera le choix, dépendant de la région, de qu'est-ce qu'on va en produire de ce gaz de synthèse là.

1520 Comme par exemple, on parle beaucoup d'éthanol ici au Québec, que le ministère des Ressources naturelles vise à inclure le 15 % d'éthanol dans l'essence, dans les prochaines années. Donc, on pourrait définitivement produire localement de l'éthanol plutôt que de l'importer de l'extérieur, comme on le fait à grande échelle en ce moment.

1525 On pourrait également produire de l'hydrogène sans avoir besoin d'Hydro-Québec pour le faire, tout ça à partir de déchets. Et encore là, on parle de très grosses quantités d'hydrogène qui pourraient éventuellement être traitées ou produites de cette façon-là.

1530 Également, dans la partie inférieure, bien, en fait, dans la partie centrale – je m'excuse – en 3, vous voyez une utilisation de l'eau chaude de procédé qui permet de chauffer les serres l'hiver gratuitement et qui, essentiellement, est de l'eau froide qui a été utilisée à l'intérieur du procédé pour refroidir les gaz à la sortie de la gazéification et pour permettre finalement qu'on puisse l'épurer, ce gaz-là, pour qu'il devienne finalement un gaz de synthèse purifié.

1535 Donc, en 4, on le voit le mal en ce moment sur la diapositive, mais le carreau inférieur, au centre, c'est la production de laine de roche qui se fait à partir de sous-produits de la gazéification du procédé thermochimique de ThermoSelect.

1540 Donc, nous, on va utiliser ça, ces produits-là, immédiatement au sortir de la base du système pour immédiatement aller en continu produire la laine de roche, donc qui est un isolant de première qualité et qui est dans un marché qui existe.

Donc, pour répondre à madame Pelchat, tout ce qui est actuellement fait avec les déchets dont on parle en ce moment, ils sont tous situés dans des marchés qui existent déjà, donc on n'a pas besoin de chercher aucun marché pour réaliser ce travail-là.

1545 Donc, ici, on a fait une comparaison entre décider d'enfouir 200 000 tonnes de déchets par année versus utiliser ce que l'on vient de vous montrer. La différence financière entre les deux s'élève à 639 millions. Vous avez le détail des calculs que je vous propose de regarder à la page 7 de mon mémoire, tout le détail qui nous mène à ces 639 millions-là est expliqué.

1550 Ça correspond à l'équivalent de 320 \$ par tonne de déchets et de déficit de choisir l'enfouissement au lieu de choisir ce que nous on propose.

1555 Si on le regarde d'une autre façon, à l'item C on fait l'équivalent d'une analyse de cycle de vie, mais au point de vue financier. On parle souvent de l'analyse de cycle de vie comme étant du berceau jusqu'au tombeau, mais en ce qui nous concerne, quand un déchet est entreposé dans un site d'enfouissement, pour nous autres, ce n'est pas un tombeau, loin de là.

Au contraire, à la venue de ce qui se passe en ce moment au niveau des changements climatiques, on n'a rien vu encore des dégâts des changements climatiques. Et sachez

1560 qu'actuellement, tous les sites d'enfouissement existant au Québec ont été conçus alors que cette notion-là des changements climatiques n'existait pas.

1565 Les dernières cellules, oui, on en tient compte, mais tout ce qui s'appelle cellules fermées, on parle des années 50, 60, 70, 80, tout ça, là, tout ça, ça a été conçu de façon, sans tenir compte d'aucune façon de ce qui est des changements climatiques.

1570 Donc, si on regarde, on compare actuellement un traitement réel des déchets à 120 \$ la tonne pour la gazéification à haute température, encore une fois, sans enfouissement. De l'autre côté, on parle d'un écart de prix pour enfouir les déchets ou les entreposer, si vous voulez, entre 90 \$ et 140 \$. Il y en a qui paient moins cher, d'autres plus, mais on parle, la moyenne approximative se situe dans cette fourchette-là.

1575 Donc, nous, on préconise que le fait d'entreposer temporairement des déchets, ça a un coût, c'est-à-dire si on crée et on génère un passif environnemental collectif – pourquoi collectif? Parce que quand les changements climatiques vont faire vraiment le travail complètement au niveau des dégâts qui s'en viennent, au niveau des sécheresses, au niveau des inondations, etc., on va avoir à nettoyer ces sites d'enfouissement là, un jour. Ce n'est peut-être pas vous, peut-être pas moi, mais chose certaine, à un moment donné, il va falloir nettoyer ça.

1580 C'est un peu comme si on mettait de la poussière en dessous du tapis en plein milieu de votre salon. À un moment donné, ça crée une bosse, puis à un moment donné, il faut le nettoyer. Donc, c'est ce qui va devoir se produire pour l'enfouissement aussi.

1585 En dollars d'aujourd'hui, on parle d'un coût approximatif de 175 \$ la tonne. J'ai entendu un de vos intervenants précédemment qui parlait de 240 \$ la tonne, un chiffre réel en Ontario. Moi, actuellement, avec la gazéification haute température, je vous dirais, on pourrait s'en tirer pour 175 \$, mais si on pouvait le faire totalement aujourd'hui.

1590 Donc, évidemment, ce n'est pas un chiffre qui va être celui qu'on va payer l'année prochaine et dans dix ans, encore moins. Et comme il y a plus de 200 millions de tonnes de déchets enfouis au Québec, on s'entend que là, on a une facture environnementale absolument gigantesque qui tourne aux alentours de 25 à 30 G\$ en dollars d'aujourd'hui, en ce moment.

1595 Donc, il faut en tenir compte, en termes de collectivité. Ce choix-là de faire de l'enfouissement nous crée une marge de crédit, si vous voulez, qui est déjà rendue à 30 G au moment où on se parle. Évidemment, la marge de crédit à un moment donné, il va falloir la payer.

1600 Donc, en coûts réels, si on regarde ça la dernière ligne, on parle de 120 \$ la tonne pour traiter les déchets définitivement sans autres passifs environnementaux versus entre 265 \$ et 315 \$ la tonne, ce qui est le coût réel d'utiliser l'enfouissement.

1605 Donc, si on parle d'intervenants précédents qui ont parlé que les coûts d'enfouissement réduisent et que c'est extraordinaire, ça coûte de moins en moins cher. La vérité, vous l'avez actuellement en noir sur blanc : c'est 265 \$ à 315 \$ la tonne que ça coûte enfouir des déchets ici au Québec.

1610 Donc, *the name of the game*, comme on dit en anglais, c'est-à-dire actuellement, l'enjeu ce n'est pas seulement de dire : on traite des déchets; l'enjeu collectif planétaire c'est de réduire les gaz à effet de serre. Donc, notre projet, non seulement a la vertu d'éliminer l'enfouissement totalement, mais a aussi la vertu de réduire les gaz à effet de serre de façon majeure.

On a fait calculer ça, justement, par la cohorte carbone, et ces gens-là nous sont arrivés avec des résultats concernant notre projet par rapport à la situation vécue ici au Québec.

1615 Donc, d'ici 2030 on va réduire de 1 272 458 tonnes équivalent CO₂, à cause de la façon que l'on traite nos déchets puis qu'on les réutilise dans des applications concrètes qui toutes convergent vers le même objectif, c'est-à-dire de réduire les gaz à effet de serre. Si on parle de 2050, vous êtes capables de lire comme moi, on parle de 4,877 millions de tonnes équivalent CO₂.

1620 Juste pour revenir sur le premier de 2030, cet objectif-là est l'équivalent de l'ensemble de l'économie circulaire du Québec au complet. Les efforts réunis de tout le monde qui travaille en économie circulaire en ce moment, ils font 1,3 M selon des études externes qui ont été commandées par eux.

1625 Donc, on se souvient que là on parle uniquement de 200 000 tonnes de déchets. On pourrait multiplier ces chiffres-là par 26 fois, qui correspondent à 5 fois 2 millions de tonnes de déchets en réalité, que l'on génère chaque année et qu'on met en enfouissement chaque année.

1630 Donc l'objectif de réduction de gaz à effet de serre du gouvernement, si vraiment il l'a à coeur, bien, vous voyez un exemple très frappant que, oui, on peut aller et cheminer grandement vers l'objectif souhaitable pour réduire les émissions et le réchauffement planétaire à moins de 1,5 degré centigrade.

LE PRÉSIDENT :

1635 Monsieur Moreau...

M. CHARLES MOREAU :

1640 Merci pour votre écoute. Et si vous avez des questions, ça me fera plaisir d'y répondre maintenant.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Moreau.

1645 **M. CHARLES MOREAU :**

Peut-être qu'on pourrait se voir également ensemble tout le monde. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1650 Oui, souhaitons-le. Dites-moi, qu'est-ce qui pourrait être considéré comme un facteur limitant ou un facteur pour lequel il y aurait une certaine réticence à l'égard de la technologie Thermoselect?

M. CHARLES MOREAU :

1655 Actuellement, la façon que le ministère de l'Environnement actuel considère la gazéification à haute température, il considère ça comme étant de l'élimination au même titre que l'incinération.

1660 Je vous dirais très humblement que si le mot « incinération » existe, le mot « gazéification »
existe, et donc, ce n'est pas la même chose et les torches au plasma non plus et la pyrolyse non
plus.

1665 Donc, le ministère de l'Environnement, ça, il n'a pas compris ça. Et au lieu d'utiliser un vocable
comme l'ensemble des traitements thermiques qui sont éventuellement assujettis à un paiement
de redevances – actuellement, nous, on est assujettis, en principe, à ça. Et dans notre cas à nous,
pour 200 000 tonnes de capacité de traitement, on parle d'une facture de 4,750 M par année. Donc,
on parle d'une utilité publique qui va durer au moins 30 ans, on parle d'entre 140 M\$ à 200 M\$,
parce que le taux est sujet à augmenter chaque année, vous savez comme moi.

1670 Donc, en dollars d'aujourd'hui, si c'était le même taux constant pendant 30 ans, c'est 140 M\$
qu'on va devoir verser en taxes.

1675 Moi, je ne connais aucun, mais vraiment aucun industriel de quelque nature que ce soit qui
viendrait investir dans un pays qui va le facturer 140 M de taxes en supplément des taxes usuelles
d'affaires et, etc.

1680 Donc, actuellement, le frein que vous cherchez à comprendre, à énoncer, le plus gros frein,
il est là, c'est le ministère de l'Environnement qui le met, et qui empêche, de ce fait-là, la transition
énergétique du Québec de se faire au niveau des biocarburants.

1685 Essentiellement, d'un côté, on a le ministère des Ressources naturelles qui a des objectifs
vertueux, et j'abonde dans le même sens qu'eux, soit dit en passant, mais d'un autre côté, on a le
ministère de l'Environnement qui fait tout pour empêcher que le Québec puisse être le plus
autonome en termes d'énergie.

1690 Et là, on parle de, actuellement, je l'ai écrit dans mon mémoire, mais je pense que ça mérite
d'être énoncé de nouveau, on a un bilan négatif au niveau des énergies, on importe 10 à 15 G\$ en
valeurs qui sont envoyés à l'extérieur dans d'autres économies plutôt que d'être utilisées localement
chez nous pour créer de la richesse. C'est absolument aberrant que le ministère de l'Environnement
ne soit pas, comment je dirais, orienté de ce choix-là, c'est vraiment honteux. Je regrette, là, mais
c'est le seul mot qui me vient.

1695 On doit cesser cette politique-là actuellement. De toute façon, on n'élimine aucun déchet dans notre cas à nous, on les transforme chimiquement. On fait une transformation physicochimique des produits pour en sortir la partie énergétique, puis aussi faire en sorte que l'ensemble des sous-produits soit réutilisé pour créer des biens, comme de la laine isolante, laine de roche. Donc, ce produit-là c'est un produit commercial. On n'a pas rien éliminé. On a juste réutilisé cette matière-là à d'autres fins utiles pour la société.

1700 Soit dit en passant, la laine de roche c'est un des meilleurs isolants pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, donc de réduire les gaz à effet de serre également, autant par temps froid que par temps chaud, lorsqu'on climatise.

1705 Donc, c'est nécessaire de faire ça, et c'est urgent. Donc, de continuer à enfouir des matières résiduelles ultimes, comme on le fait en ce moment, c'est honteux en 2020. En 2021, c'est pire. Puis moi, je vous dis, ça fait depuis 2004, c'est le quatrième gouvernement à qui je parle de cette solution-là, puis il n'y a rien qui a été fait jusqu'à présent.

1710 J'espère qu'à travers vous, je vous implore d'allumer les lumières de ces gens-là pour que nous, collectivement, on arrête de pousser en avant aux générations futures ce problème-là qu'on peut régler maintenant.

1715 Soit dit en passant, la technologie que je vous parle, elle peut prendre les nouveaux déchets, mais aussi ceux qui sont déjà enfouis. Il y a des écologistes qui veulent faire du recyclage, tout ça, mais c'est quoi les solutions qu'ils mettent de l'avant pour recycler qu'est-ce qui est déjà enfoui? Il n'y en a pas. Mais pourtant, il va falloir s'en occuper parce que ça, c'est un passif environnemental qui va causer un problème majeur.

1720 On parle du Lac-Mégantic qu'est-ce qui est arrivé là, c'est de la petite bière. Excusez-moi, là, mais ce n'est vraiment rien à comparer à ce qui s'en vient.

Donc moi, je pense, en tant que citoyen puis en tant que personne du réseau, je pense que j'ai – comment je vous dirais – j'ai la responsabilité de vous indiquer : il est temps que ça change, il est temps qu'on passe à l'action puis qu'on arrête de tourner en rond et de dire : bien là, les pailles en plastique il faut les éliminer.

1725 Je regrette, le problème, il n'est pas là. Le problème c'est qu'on n'a aucune facilité, aucune
usine qui permet de recevoir et de traiter convenablement les déchets actuellement implantés ici
au Québec, au Canada, en Amérique du Nord.

1730 Et on pollue grassement la planète sans vergogne, et puis les générations futures vont se
ramasser dans un tas de M..., vous savez comme moi, et puis ça, c'est honteux.

Et puis au ministère de l'Environnement, ils ne sont pas plus allumés qu'ils ne le sont en ce
moment; ils devraient être les premiers en avant pour pousser la charrue. Je trouve ça absolument
aberrant, inconcevable. Je suis absolument... fâché, ce n'est pas le mot, mettons.

1735

LE PRÉSIDENT :

Affligé.

1740

M. CHARLES MOREAU :

Moi, ça fait depuis 1992 que je travaille là-dessus, et je vous dis, honnêtement, j'en ai plus
que ras le pompon de voir de l'immobilisme puis que tout le monde pense que la seule chose dans
la vie qu'on peut faire, c'est d'enfourer des matières résiduelles ultimes.

1745

En fait, ce sont des matières premières résiduelles, au même titre qu'on paye des milliards
de dollars dans le Grand-Nord pour aller chercher des minerais, etc., ici, dans le sud, on paye des
fortunes pour enfourer des matières résiduelles ultimes ou, en fait, des matières premières ultimes,
je devrais dire. C'est complètement insensé.

1750

La solution existe, elle a fait ses preuves, elle a plus de 20 ans d'existence à l'échelle
commerciale. Je l'ai proposée depuis 2004 à quatre gouvernements, puis on en est au point encore
de se poser la question : est-ce qu'on pourrait limiter l'enfouissement puis générer le maximum
d'économie d'espace pour pouvoir enfourer plus longtemps?

1755

Je regrette, ce n'est pas la solution. C'est honteux. Il faut cesser de faire ça. La solution existe.
Puis on n'a même pas besoin de l'argent du gouvernement pour le faire, on l'a, mais il faut avoir

des conditions qui permettent au privé de s'investir sans être taxé de façon honteuse comme actuellement ça se passe ici au Québec.

1760

Il faut que ça cesse, puis j'espère que dans votre rapport – parce que moi c'est le troisième BAPE que je passe, ce n'est pas d'hier que j'en parle – j'espère que ça va être souligné en gras dans votre rapport, qu'il y a des empêchements majeurs pour la production de biocarburant au Québec, pour l'élimination de l'enfouissement, parce que c'est la vérité ce que je suis en train de vous dire, puis en plus, il y a 23 représentants de la CMM qui sont allés en juin 2008 visiter les usines au Japon, à Chiba particulièrement, c'est une de celles que je vous ai montrées tantôt. Ils sont revenus de là, ils étaient enchantés, ils voulaient faire ça, puis finalement, tout d'un coup il y a un chiffre qui est sorti 250 \$ de la tonne pour soi-disant faire de la gazéification.

1765

1770

Je suis le seul au Canada qui connaît la gazéification Thermostelect, puis jamais on ne m'a posé la question pour savoir combien ça coûterait. Bien, je vous le dis aujourd'hui : 120 \$ la tonne pour 200 000 tonnes de capacité de traitement, c'est ça qu'actuellement on est prêt à facturer, puis c'est un coût réel. Un vrai coût. Pas d'entourloupette. Merci.

1775

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Moreau, merci beaucoup pour votre contribution à nos travaux.

1780

MM. SIMON NAYLOR et RENAUD LAPIERRE (DM115)

LE PRÉSIDENT :

1785

J'appelle maintenant, monsieur Simon Naylor et monsieur Renaud Lapierre.

M. SIMON NAYLOR :

1790

Bonjour, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour.

1795 **M. RENAUD LAPIERRE :**

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1800

À vous la parole.

M. SIMON NAYLOR :

1805

Donc, merci de nous accueillir dans votre démarche. Nous sommes extrêmement enthousiastes d'avoir l'opportunité de présenter aujourd'hui et de vous avoir envoyé il y a quelques jours un mémoire bien complet.

1810

Un rappel, Viridis est le leader québécois du recyclage des déchets organiques. Donc, les matières résiduelles fertilisantes avec une part de 70 % du marché. Et puis j'aimerais aussi dire qu'on exploite un site de compostage puis on commence des projets de biométhanisation. Donc, on s'en vient aussi dans le traitement des matières résiduelles organiques et nous appartenons en grande partie à la Coop Fédérée Sollio Agriculture et ainsi qu'à 11 coops majeures.

1815

Donc nous, on fait ça. On fait deux choses : on règle le problème environnemental pour les usines, pour les villes, mais on fournit des fertilisants pour nos agriculteurs. C'est notre double mission.

1820

Nos préoccupations dans le cadre de votre démarche, bien, la démarche de la Nation, donc dans la gestion de ces matières résiduelles, nous, on veut détourner la matière organique le plus possible de l'enfouissement. C'est même un mandat qui nous a été confié par nos actionnaires. La matière organique, on en reçoit à travers les programmes de bacs bruns qu'on encourage. Dans

notre type de compostage, oui, ça fait un compost de super belle qualité, qui est utilisé principalement par des paysagistes.

1825

Mais on constate qu'il reste encore 1,5 million de tonnes environ de matières organiques qui sont enfouies, parce qu'elles ne sont pas collectées par les programmes de bacs bruns.

1830

La matière organique c'est une ressource inestimable pour l'agriculture, comme on en entend beaucoup parler aussi dans les médias, à l'heure actuelle. C'est la pérennité des sols, la résilience des sols, également la minéralisation de l'utilisation d'engrais dits chimiques. Donc, pour un agriculteur un sol qui est riche en matières organiques, c'est un sol qui va être bon longtemps.

1835

Donc, c'est vraiment l'enjeu crucial de notre entreprise de ramener le maximum de matières organiques, qui est dans les mains des gens à la ferme, donc on le retourne à la ferme. C'est notre façon à nous, chez Viridis, de contribuer à l'économie circulaire de la matière organique.

1840

Notre proposition en gros est d'adapter une solution pour aller la chercher où elle se trouve. Donc, complémentaire au bac brun. Produire un compost qui est accessible aux agriculteurs, et nous avons pour ça identifié une technologie québécoise, SHOC, développée par l'Institut de recherche en développement agroalimentaire l'IRDA. Et je vous explique :

1845

Donc, en gros, le compost qui est produit par les programmes de bacs bruns est essentiellement, selon les chiffres de Recyc-Québec, revendu à des horticulteurs. Les horticulteurs utilisent ça dans les platebandes. Bon, c'est bien sympathique, mais il n'y a pas grand-chose qui retourne. On parle de 10 % environ qui retournent à la ferme.

1850

Nous, on voit passer toutes ces belles matières organiques là dans les sacs d'ordures puis on a identifié notre technologie à l'IRDA pour être capables d'aller l'extraire, la nettoyer, la séparer les ordures, finalement, la sécher et puis faire un compost de qualité compatible avec les besoins des agriculteurs.

1855

On est aux embûches actuelles. Évidemment, vous pouvez imaginer que, et là je vais laisser mon associé, mon PDG, Renaud Lapierre, après ma prochaine diapositive, il va pouvoir vous parler de notre vraie expérience terrain – je lui laisse le micro dans une seconde – parce qu'on a, dans

1860

notre adaptation technologique de la technologie SHOC de l'IRDA, pour extraire la matière organique, on a passé à travers un lot d'embûches incroyables qu'on décrit plus précisément dans notre mémoire, je vous laisserai le soin de lire ça. Mais en gros, la volonté du ministère de l'Environnement de favoriser les résultats... ça serait bien si on favorisait les résultats à atteindre plutôt que les moyens.

1865

On est toujours dans les moyens, n'est-ce pas? Par exemple, vous voyez le programme de PTMOBC, qui a été mis en place. C'est un programme, si tu n'es pas de la biométhanisation ou du compostage, bien, tu ne peux pas soumissionner au programme. Puis pendant ses huit premières années, ce programme-là il finançait deux fois plus les municipalités que les entrepreneurs pour investir dans les structures de traitement.

1870

Donc, nous, bien, on a été laissés pour compte dans ce programme-là, pendant huit ans. Et puis ça vient d'être corrigé, mais on est encore, avec notre technologie innovante, Viridis, le laisser pour compte dans ce programme-là avec la technologie SHOC qui permettrait d'aller chercher organique dans... bon, parce qu'on est toujours dans les moyens. Donc, un petit problème ici.

1875

La contrainte des marchés publics. Évidemment, le plus bas soumissionnaire conforme, oui, mais ce n'est pas vraiment ça, c'est plutôt la durée des contrats. Le gouvernement donne la responsabilité aux villes de gérer leurs déchets. Les villes vont en appel d'offres à tous les deux, trois, quatre, cinq ans, maximum cinq ans, puis à chaque cinq ans, on repart en appel d'offres puis on ne sait pas du tout si on va regagner le mandat.

1880

Alors, quel entrepreneur voudrait investir les millions nécessaires pour construire une usine pour gérer, pour fournir un service à la ville, si elle ne sait pas si elle a de la business encore dans quatre, cinq ans. Bien, c'est compliqué à financer.

1885

Donc, les contraintes de marché public, la relation d'affaires entre les villes, donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs privés n'est pas super favorable aux investissements puis aux innovations dans les technologies notamment de traitement.

Mais la redevance, la fameuse redevance et sa redistribution. La redevance qui est de 23 \$ la tonne. On est pour qu'elle soit au moins ça chez Viridis. Donc, pénalisez, si vous voulez

1890

l'élimination, mais on aimerait ça avoir, nous aussi, accès à cet argent-là qui est ramassé par la redevance, donc, tandis que non, cet argent-là est redistribué aux municipalités selon certaines conditions.

1895

Donc, ce n'est pas accessible aux entrepreneurs qui veulent investir. Par exemple, nous, on pourrait investir sur nos sites et faire des rétrofits. Par exemple, je pourrais mettre une usine de biométhanisation sur un site de compostage pour extraire le gaz avant de faire du compost, on pourrait faire un paquet d'affaires avec cet argent-là, mais il ne nous est pas distribué.

1900

Il y a des nouvelles perspectives dont on vous parle dans notre mémoire. Je vais laisser Renaud compléter. On pense qu'on est capable d'innover, enfin. On pense aussi qu'il y a des développements de filières énergétiques qui vont émerger de votre rapport, toute cette belle démarche collective qu'on fait en ce moment, de diversifier les sources autres que l'enfouissement.

1905

Et on pense qu'il n'y a pas qu'une solution, mais il y a un chapelet de solutions pour répondre aux objectifs ambitieux de la Nation, de prolonger la durée de vie des sites d'enfouissement, de minimiser notre recours à tout ça.

1910

Donc, j'aimerais ça passé à la parole à Renaud pour qu'il raconte ce qui nous est arrivé sur le terrain avec notre projet innovant.

M. RENAUD LAPIERRE :

1915

Alors, bonjour. En principe, il y a six, sept ans, dans le cadre de nos travaux qu'on faisait pour des municipalités, des régies et des MRC, on a eu entre 10 à 15 rencontres avec des MRC et des régies qui voulaient rechercher des solutions pour soit éviter le bac brun ou être capables de traiter des matières organiques qui restent dans le sac de déchets après le bac brun.

1920

Or, ça nous a interrogés, parce que nous, nos actionnaires et nous-mêmes, notre intérêt c'était d'aller chercher le maximum de matières organiques dans le sac de déchets. Et on a étudié différentes technologies, technologies françaises, et on a arrêté notre choix sur une technologie québécoise parce qu'on avait pris une prémisse de base qui est fondamentale pour la réussite de

ce traitement-là : c'est d'assécher la matière avant de tenter d'aller chercher la matière organique qu'il y a dedans.

1925 Toutes les autres alternatives compliquent substantiellement le traitement de la matière. Et il est arrivé qu'une technologie qui avait été développée à l'IRDA, qui est l'Institut de recherche en agroenvironnement, était disponible parce qu'eux autres avaient développé cette technologie-là, donc un bioséchoir, pour permettre d'assécher des fumiers de porcs au moment où il y avait des surplus de fumiers de porcs ou des boues. Et par la suite, ils l'ont utilisée pour assécher les boues d'épuration parce qu'on devait, à partir des boues d'épuration, faire de l'électricité.

1930 Malheureusement, ces deux filières-là n'ont pas abouti, mais le bioséchoir, lui, qui est breveté d'ailleurs, dont une partie de la technologie est brevetée, nous, on a développé l'utilisation de ce bioséchoir-là pour assécher une partie du sac de déchets, c'est-à-dire tout ce qui est plus petit que trois pouces. Parce que dans le plus petit que trois pouces, il y a 95 % de la matière organique, tout ce qui est plus gros, ça ne sert à rien d'essayer d'assécher ça, il n'y a pas de matière organique là-dedans.

1935 Donc, dans le bioséchoir, on assèche la matière organique et, par la suite... évidemment, ça a été extrêmement compliqué de se faire reconnaître. Les 15 clients qui s'intéressaient à notre technologie, ils ont à peu près tous disparu parce qu'on n'a jamais été admissibles au PTMOBC. Heureusement, il y en a un qui a persisté, et on est en train de construire actuellement la première usine avec la régie de Beauce-Sud, et on est convaincu que cette technologie-là va être remarquée par plusieurs personnes.

1940 Encore aujourd'hui, il reste quelques-uns des 15 clients dont j'ai parlé, qui n'ont pas fait leur choix, qui pour des raisons stratégiques regardent ce qu'on va faire. Mais essentiellement, nous allons pouvoir, à partir du sac de déchets collectés sans bac brun, aller chercher l'optimal de la matière organique avec la technologie du bioséchoir et, par la suite, les équipements qui sont par la suite, c'est des équipements connus, utilisés dans les usines de valorisation de recyclage ou de résidus de construction.

1945 Donc, lorsque la matière est asséchée, le traitement pour aller chercher la matière organique est optimal.

LE PRÉSIDENT :

1955

Il faudrait conclure, Monsieur Lapierre.

M. RENAUD LAPIERRE :

1960

Donc, ce que je voudrais vous laisser comme conclusion, c'est que le ministère de l'Énergie, malheureusement, ne s'est pas intéressé à ce qui va comporter la deuxième phase après le bac brun. Donc, 50 % de la matière organique qui reste dans le sac de déchets n'a, ce matin, aucune aide spécifique pour appuyer les technologies qui sont susceptibles et qui seront nécessaires pour aller chercher ce restant de matières organiques là.

1965

La finalité pour nous est toujours de l'envoyer aux agriculteurs parce qu'on considère que c'est le cycle le plus économique et le plus intéressant pour le Québec.

1970

Alors, espérons qu'ils vont pouvoir mettre, et je finis là-dessus, un PTMOBC numéro 2 qui va permettre que les technologies qui vont régler le problème du 50 % de la matière organique dans le bac de déchets puissent être mises en place au Québec.

LE PRÉSIDENT :

1975

Merci, Messieurs. Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

1980

Oui. Merci, Messieurs. Je me demande, on a entendu d'autres présentations, entre autres de Valoris. On a parlé à ce moment-là de ce qui se fait en France, parce que c'est un traitement mécano-biologique, on s'entend. Il y a un bioséchoir, mais c'est un traitement mécano-biologique. Et ce qu'on nous a dit jusqu'à maintenant, c'est que les composts qui sont produits à partir de ces technologies-là ne peuvent pas être utilisés en agriculture. En France, ils l'interdisent. Valoris regarde pour utiliser ça dans des carrières et sablières pour reverdir.

1985

En quoi ça serait différent? En quoi le compost, quand tu as du traitement mécano-biologique que vous faites, ne serait pas contaminé, lui, par rapport à ce qui est fait ailleurs?

M. RENAUD LAPIERRE :

1990

D'abord, il y a des différences importantes dans notre approche. Notre approche, la plupart des approches européennes vont prendre le sac de déchets au complet et le baratter. Nous, d'abord, on ne prend pas tout le sac, on prend juste la partie où il y a de la matière organique, ce qui nous permet d'avoir un bioséchoir qui ne baratte pas la matière, et qui n'est pas contaminée de la même façon que quand on baraque tout le sac de déchet.

1995

Ça, c'est le premier élément majeur. Le deuxième, c'est que notre approche nous permet de composter, parce que c'est un immense composteur, sur une longueur de temps qui peut être variable, dépendant d'à quelle maturité on veut amener la matière.

2000

Et par la suite, le traitement, lorsque c'est asséché, on peut l'assécher en utilisant des équipements existants. Je vous donne par exemple à la sortie, de 0 à 2 millimètres, qui est parfaitement conforme déjà, correspond à 10 à 15 %, même jusqu'à 20 % de la matière. Et ce 0 à 2 millimètres là est conforme. La seule chose qui pourrait nécessaire c'est de compléter la maturité à l'extérieur.

2005

Je ne sais pas si tu veux ajouter, Simon?

M. SIMON NAYLOR :

2010

Oui. J'aimerais ça, Monsieur Renaud, ajouter à cette réponse. Quand on dit TMB, là, c'est une grande famille technologique. C'est comme de dire : on fait de la musique. C'est quel genre de musique, il y a toutes sortes de genres de musique.

2015

Bien, dans la TMB, il y a toutes sortes de genres de TMB. Nous, Renaud a beaucoup insisté à ça au début de sa présentation sur le bioséchoir, le bioséchage, nous, là, on est une gang d'agronomes, on appartient à la coop, on appartient à 12 000 fermiers. Puis on manque de stock pour nos fermiers.

2020 Ça fait que notre orientation de cette approche de TMB, de cette famille technologique là, nous autres, on l'a regardée avec la lorgnette du fermier. On veut aller chercher de l'organique de qualité là-dedans. En Europe, il en existe des centaines d'usines de TMB.

2025 En général, elles sont là pour produire, bien d'abord une réduction de l'enfouissement, parce qu'après ça, ils « bailent » ça, puis ça prend beaucoup moins de place dans le trou. Puis aussi, c'est pour produire de l'énergie. Donc, il s'agit juste un peu de sécher ça, puis en fait, même, on brûle les résidus de table en Europe, parce que l'énergie coûte une fortune là-bas, ou bien il n'y a pas de source d'énergie comme ici aussi facilement, aussi abordable.

2030 Nous, ce n'est pas ça, là. C'est vraiment l'orientation, puis les twists qu'on a donnés à la machine, c'est dans la perspective de fabriquer un fertilisant qui va servir à nos agriculteurs. Donc, la première personne qui va être désintéressée de fabriquer, d'exploiter ces usines de TMB là, ça va être nous-mêmes, je veux dire, parce que si on n'arrive pas à produire le compost de qualité suffisante. Nous, c'est pour faire du compost qu'on fait ça.

2035 Alors, on a orienté la machine dans cette fonction-là. On passe une grosse partie de notre énergie sur le bioséchage naturel par les bactéries dans une forme douce de travail. Comme disait Renaud, pour ne pas qu'il y ait été baratté, un peu comme dans un tambour, où est-ce que là tout est mélangé puis les piles sont déchirés, puis les métaux dans les piles se répandent dans le stock.

2040 Nous, ce n'est pas ça. C'est vraiment un compostage avec la fraction fine des déchets qu'on fait, mais dans la perspective d'en fabriquer un compost de qualité. Puis honnêtement, on a réussi; on a réussi à l'échelle labo dans notre démonstrateur qui est à peu près gros comme une camionnette. Mais là, Renaud est en train de construire une usine *full size* en Beauce. Puis là, on va démontrer qu'on est capable de *up scaler* ça, mais toujours dans la perspective d'exploiter cette machine-là pour fabriquer le compost.

2050 Nos combustibles ne sont peut-être idéals, mais c'est le compost qu'on veut faire pour nos agriculteurs. Puis ça, celui-là, il va être de bonne de qualité, sinon on va fermer boutique demain matin.

M. RENAUD LAPIERRE :

2055 Et si vous me permettez, je vous mettrais un peu en réserve du commentaire que la France
ne va plus utiliser le compost. Le débat est enclenché. Actuellement, il y a au moins une trentaine
de TMB qui continuent à envoyer tous les jours des composts à l'agriculture. Et ces 30 TMB-là,
revendiquent le fait que les changements qu'ils veulent faire à la loi et revendiquent le fait que leur
compost est conforme, avec des approches beaucoup plus génériques que nous puis du
« barattement » complet.

2060 Donc, attention, quand on dit qu'il n'y aura plus de compost en France qui va sortir des TMB,
la bataille est en cours et puis il y en a déjà depuis des années qui s'en vont en agriculture.

LE COMMISSAIRE :

2065 Je vous remercie beaucoup, Messieurs. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2070 Merci, Messieurs.

Mme SUZANNE PROVENCHER (DM145 et DM145.1)

LE PRÉSIDENT :

2075 J'appelle maintenant madame Suzanne Provencher. Allez-y, Madame Provencher. Nous
vous écoutons.

Mme SUZANNE PROVENCHER :

2080 Bonjour.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

2090 **Mme SUZANNE PROVENCHER :**

Alors, je suis vraiment contente d'être avec vous en ce moment. Voici donc mon petit mémoire concocté pour l'occasion dans le cadre de *l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

Si on va à la diapositive suivante, je vais vous expliquer un peu qui je suis.

2095

Donc, je suis citoyenne de la municipalité de Saint-Césaire, en Montérégie, donc en plein cœur de l'agriculture ici, Québec, Canada, Amérique du Nord et surtout, de la Terre. J'ai décidé de répondre à l'invitation sur mon propre chef, quoi, parce que je ne suis pas une professionnelle des questions, et j'ai relayé différents contenus que j'ai concocté ce petit document pour vous.

2100

Alors, je vais juste remercier Équiterre, Greenpeace et la FCQGED, je pense que vous connaissez, pour les références et vous verrez à la fin du document.

2105

Alors, on y va : Le recyclage qui n'est pas la solution. Je pense que dans les audiences, vous avez probablement entendu parler de tout ce que je vais dire, mais c'est ma façon à moi de le présenter. Donc, on sait que, ce que j'ai compris, il y a 1,2 million de tonnes de matières recyclables ici, qui se retrouvent dans nos ordures.

2110

Et dans les constats, donc trop d'emballages. Je pense que tout le monde en parle – je tiens à insister là-dessus – qui ne sont toujours pas recyclables. Difficile de faire réparer nos objets, donc on les jette. La lutte au gaspillage alimentaire qui n'est toujours pas encadré, et plus le réemploi, donc réutiliser tout ce qu'on peut qui est un allié sous-estimé.

2115

Alors, c'est pour ça, aujourd'hui, que je présente mon petit document et que j'aimerais que mon gouvernement impose des règles plus strictes pour nos industries, soit alimentaires ou producteurs.

Alors, si on continue. On va aller parler, dans la prochaine diapositive, de l'obsolescence programmée qui devrait être remplacée pour l'écoconception.

2120

Je pense que c'est assez clair pour la plupart des citoyens, citoyennes, mais il manque vraiment de diffusion, d'information et aussi de démystifier, de vulgariser toute cette information. Mais ce que j'ai compris, c'est qu'en France, c'est déjà assez avancé par un article de loi. Et puis si on comprend bien, c'est que l'obsolescence programmée, c'est que toutes les techniques, quand on met sur le marché un produit, c'est pour vite, vite le remplacer.

2125

Ça fait longtemps que ça existe en fait, mais là on est capables de mettre des mots dessus.

Tandis que là, on parle d'écoconception et ça, c'est pour réduire l'impact environnemental d'un produit. Donc, tout prévoir à même la conception du produit, c'est qu'est-ce qui va faire qu'on va avoir un meilleur impact sur notre environnement et notre planète.

2130

Donc, l'état des lieux au Québec, en fait ce que j'ai compris c'est qu'il y a un projet de loi qui a été adopté par principe en avril 2021, qui vise un meilleur encadrement réglementaire de l'obsolescence programmée. Là-dessus, ce que moi j'insiste sur – ah, on ne voit pas toute la fin de ma diapositive – prévoirait l'obligation d'une cote de durabilité.

2135

Alors, ça, je pense que ça serait super. Est-ce qu'il y a un Bureau de normalisation du Québec? J'imagine, ou sinon il faudrait le créer. Donc, reconnaître le déni d'obsolescence programmée, ce serait vraiment bien. Et, aussi, essayer de travailler au niveau de l'accessibilité pour réparer le bien par le consommateur. Ça, je trouve que c'est une avenue vraiment intéressante.

2140

Si on continue à la prochaine diapositive. On va parler d'économie. Donc, l'économie actuelle puis pas juste ici, évidemment, favorise les cycles de renouvellement rapides. La plupart des biens de consommation sont conçus pour ne pas être réparés, on jette aux poubelles.

2145

Il y a d'ailleurs un article qui a paru dans *La Presse*, de Mario Girard, qui est assez intéressant. Ça a paru cette semaine juste avant le BAPE, le 25 mai, et puis on parle de maintenant fabriquer des lampes qui sont jetables parce que l'ampoule DEL est prise dedans. Ça fait qu'il y a quelque chose de... c'est rendu qu'il y a des astuces pour détourner nos intentions.

2150

Alors, si on revient à l'écoconception, donc pour réduire l'empreinte écologique, on vise le réemploi, le recyclage, la réparation des biens.

2155 Et l'obsolescence programmée, elle, il faut la déprogrammer. Pour moi, je pense que si on pouvait opérer vraiment le projet de loi tel que j'en ai compris les grandes lignes, c'est ça, il faudrait peut-être penser à une sanction pécuniaire pour une entreprise qui pratique l'obsolescence programmée. Il faudrait peut-être aussi offrir des garanties de réparabilité.

2160 Ensuite de ça, s'assurer que la durée minimale d'un produit est sur son étiquette. On a ça sur le yogourt ou, etc., mais je pense qu'il faut aller pas mal plus loin que ça. Et, aussi, que le réemploi, donc pas juste le recyclage, mais le réemploi soit rehaussé. Donc, tout ce qu'on peut faire pour réemployer nos biens.

2165 Donc, la diapositive suivante parle du plastique. Alors, c'est sûr qu'il faut arrêter d'imaginer, là. Je pense que c'est assez clair qu'il n'y a pas d'économie à faire à recycler du plastique. Alors, il faut vraiment, au niveau de la conception, bannir cette matière-là. En plus qu'ici on n'arrive pas à composter, biodégrader, c'est clair. Il n'y a aucun débouché pour les plastiques.

2170 Alors, il faut vraiment développer des normes très rigoureuses et des certifications pour que les concepts de l'économie circulaire soient estampillés, donc : produit écoconçu, emballage recyclé au Québec, etc., etc. Je pense qu'il y a un gros travail d'information à faire.

2175 Et si on continue au niveau du problème de consommation, dans la prochaine diapositive, ce qu'on voit c'est que notre modèle de consommation actuel c'est vraiment une culture du jetable qui empoisonne notre planète. Et que la production massive, que ce soit du plastique, en fait, ou n'importe quel déchet crée une crise de pollution mondiale, a des répercussions sur les espèces animales, les océans, nos communautés et notre santé.

2180 En plus de ça, on a 99 % des plastiques qui sont fabriqués à partir de combustibles fossiles. Donc, on comprend que les compagnies pétrolières qui investissent dans cette production-là, tout ça aggrave la crise climatique.

Et la solution, si on va à la dernière page, c'est ce que j'ai trouvé intéressant, que je voulais partager avec vous :

2185

Donc, cesser de subventionner l'industrie pétrochimique et tous les producteurs qui contribuent à la crise du plastique. Quand on dit « subventionner », il y a différentes façons de penser qu'on aille par ma poche à moi et le gouvernement, etc., on aide ces compagnies-là, alors c'est un mot large.

2190

Et donc, revoir comment la culture du jetable prônée par les grandes marques pourrait être complètement modifiée.

2195

Entamer la transition vers des modèles de consommation véritablement circulaires et le zéro déchet, ça existe déjà.

Et ensuite, inverser la tendance, donc, de la pollution plastique, pour inciter tout le monde, les détaillants, les entreprises et nous-mêmes de réduire à la source l'usage du plastique.

2200

Voilà. Alors, tout ça pour vous dire qu'à la fin, vous allez voir toutes mes sources. Je les ai publiées, vous pourrez peut-être y jeter un coup d'œil, mais ça nous donne un peu une idée de comment moi j'ai résumé la situation du point de vue d'une citoyenne. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

2205

Merci beaucoup, Madame Provencher. J'aimerais peut-être clarifier juste un petit point que vous avez également écrit et présenté dans votre présentation PowerPoint.

2210

Vous avez indiqué qu'il faudrait bannir les matières qui n'ont pas de débouchés de recyclage. Jusque-là ça va bien, « tel que les produits compostables et biodégradables ».

Ça veut dire que les produits biodégradables devraient être bannis? C'est ça que j'ai un peu de difficulté à comprendre, et pourquoi ils devraient être bannis s'ils sont biodégradables?

2215

Mme SUZANNE PROVENCHER :

2220 C'est parce qu'ici, au Québec, quand on dit « biodégradable », je ne pense pas qu'on a encore tout, tout réglé notre système de gestion des déchets et je pense que les gros tas existent encore. On a beau parler de combien ça coûte et tout ça.

2225 Moi, je suis dans une petite municipalité et je sais que nos matières s'en vont directement en biométhanisation, biodégradable. Mais est-ce que la biométhanisation est vraiment la solution ultime et la seule et unique? Ça fait que je pense qu'ici, au Québec, on a à revoir ça.

Biodégradé, mon petit compost dans mon terrain, ici, à la campagne, oui. Mais en termes larges, je pense qu'au Québec on parle de recyclage ou compostable ou, etc., mais on empile plutôt qu'on gère. C'est ça que je voulais dire.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Renaud. Ça va? Alors, Madame Provencher, merci beaucoup d'avoir contribué aux travaux de la commission.

2235 **Mme SUZANNE PROVENCHER :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2240 Avec votre présentation, nous allons terminer cette séance et nous allons reprendre nos travaux à 19 h ce soir.

Merci.

2245 **SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MAI 2021 À 19 H**

2250

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2255



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.